Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Rapport annuel 1987-1988**

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08292-7
ISSN 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1987-1988.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
Yvon Picotte

Québec, décembre 1988

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1987-1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,
Pierre Bernier

Québec, décembre 1988

## Table des matières


**Avant-propos** 9

Personnel de direction du Ministère 11

Effectifs 12

Budget 1987-1988 13

**Direction du Ministère** 15

Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique 15

Service de l'analyse et de la recherche socio-économique 16

Développement des initiatives privées 18

Direction des affaires juridiques 18

- Service juridique 18
- Service des infractions 19

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification 19

Direction des communications 19

**Organigramme du Ministère** 28

**Direction générale de la ressource faunique** 21

Service des relations avec les autochtones 21

Direction de la réglementation, de la tarification et des permis 22

Direction de l'éducation 22

Direction des territoires fauniques 23

- Service des réserves et refuges fauniques 24
- Service des zones d'exploitation contrôlée 24
- Service des pourvoiries 25

Direction de la gestion des espèces et des habitats 26

- Service de la faune aquatique 27
- Service de la faune terrestre 30
- Service des habitats 32

**Direction générale de l'administration et des services techniques** 33

Direction des ressources humaines 33

- Développement, dotation et organisation 33
- Relations de travail, santé et soutien administratif 33

Direction des ressources financières 34

Direction des ressources matérielles 35

Direction des services techniques 36

Direction de l'informatique 37

**Direction générale des opérations régionales** 39

**Direction générale du loisir, des sports et des parcs** 41

Secrétariat administratif de la direction générale du loisir, des sports et des parcs 41

Service de la gestion des subventions 42

Direction des sports 43

- Service des études et politiques 43
- Service de la gestion des programmes et projets 43

Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse 45

- Loisir socio-éducatif 45
- Loisir culturel 45
- Loisir scientifique 46
- Loisir touristique 46
- Programmes à la jeunesse 47

Direction du plein air et des parcs 48

- Service des études et politiques 48
- Service de la gestion des programmes et projets 48

Direction des programmes municipaux 49

**Conclusion** 51

**Annexe I**

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 53

**Annexe II**

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 54

## Avant-propos

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume deux missions fondamentales qui sont respectivement: le développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse; la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. À la fois distinctes et complémentaires, elles englobent l'ensemble des actions du Ministère et de ses partenaires.

Ainsi, pour réaliser sa mission de développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse, le Ministère voit à la planification, au développement, à la coordination et au soutien des actions et interventions de l'ensemble des organismes oeuvrant dans ces différents secteurs. En ce qui a trait à la réalisation de sa mission faune, le Ministère effectue toutes les actions de connaissance, d'inventaire, de réglementation, de surveillance et de développement centrées sur la ressource faunique et ses habitats, dans un souci premier de conservation des espèces au bénéfice des générations actuelles et futures.

En tant qu'organisation consciente du rôle primordial joué par son personnel, le Ministère se préoccupe de la qualité de vie au travail tout en favorisant l'utilisation la plus judicieuse possible des autres types de ressources qui lui sont confiées dans l'accomplissement de son mandat gouvernemental.

Ce rapport annuel 1987-1988 présente un aperçu des réalisations du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

### *Gestion de l'organisation*

Sur le plan administratif, un événement important a marqué l'évolution du Ministère. En effet, devant le dynamisme, l'entrepreneurship et le savoir-faire que l'on retrouve dans le domaine du loisir, de la chasse et de la pêche, où une combinaison d'entreprises à but lucratif et sans but lucratif procurent aux citoyens et à l'économie québécoise un apport considérable, le Ministère a dû recentrer ses programmes et ses stratégies vers les éléments les plus essentiels à l'accomplissement de ses deux missions. Ainsi, pour répondre toujours plus efficacement aux besoins des citoyens et de ses partenaires, le Ministère s'est doté d'un nouveau plan d'organisation administrative supérieure. Ce nouveau plan a été suivi de l'implantation de plans d'organisation administrative inférieure devant accroître et favoriser la polyvalence du personnel, et ce, tant au siège social que dans les directions régionales.

### *Faune et habitats*

En matière de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats, l'exercice 1987-1988 aura été marqué par la conclusion d'une entente cadre quinquennale dotée d'un fonds de 16 M$ entre Canards Illimités Canada, Habitats fauniques Canada, l'Office de planification et de développement du Québec, la Fondation de la faune du Québec et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ces ressources permettront notamment l'acquisition de certains habitats et la réalisation de projets de restauration et d'aménagement de terres et sites.

Par ailleurs, le Ministère a renforcé sa campagne de lutte au braconnage. L'introduction de nouvelles prohibitions et la majoration des sanctions ont constitué les fers de lance de la lutte au braconnage. Le renforcement des pouvoirs des agents de conservation de la faune a contribué à faciliter l'application de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Dans un souci d'associer le plus grand nombre de partenaires possible à sa gestion, le Ministère a recueilli les opinions et les souhaits des citoyens et des organismes du milieu, en regard des orientations à privilégier pour la gestion de la ressource faunique, en réalisant deux consultations publiques. L'une a porté sur l'expansion des populations d'orignaux et l'autre sur la révision des territoires fauniques et du développement territorial de la pourvoirie concessionnaire. Enfin, il a préparé, de concert avec tous les intervenants du milieu, les assises du premier Sommet québécois sur l'utilisation de la faune.

### *Loisir, sports, programmes à la jeunesse*

En ce qui a trait au développement du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse, le Ministère, de concert avec le comité de suivi du Sommet du loisir, s'est assuré de la mise en oeuvre des consensus par chacun des partenaires concernés. Notons l'évolution des objets suivants, soit la mise sur pied éventuelle d'un mécanisme d'échanges sur le dossier de la concertation scolaire-municipale, l'énoncé d'une politique globale de plein air et l'élaboration d'un cadre de relations entre les municipalités et les organismes locaux du loisir.

En matière d'amélioration de la condition physique des Québécois, le programme Kino-Québec a été restructuré et le Ministère s'est adjoint de nouveaux partenaires: le ministère de la Santé et des Services sociaux, 32 centres hospitaliers ayant un département de santé communautaire et l'Association des hôpitaux du Québec.

L'événement marquant de l'année 1987-1988 en matière de sport fut l'énoncé d'une politique globale du sport découlant des activités du comité de travail sur le sport au Québec. Cet énoncé de politique a clarifié les enjeux et les responsabilités des différents niveaux de partenaires dans le monde du sport.

En ce qui a trait aux organismes provinciaux du loisir, le Ministère a précisé d'une part ses exigences d'autofinancement et d'autre part, les critères de reconnaissance en vue d'assurer une meilleure représentativité des organismes. Ces critères de reconnaissance devraient favoriser les possibilités d'autofinancement.

Sur le plan international, le Ministère a participé à la réunion ministérielle de la XVIII[e] session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFÉJES) qui s'est tenue à Québec en mars 1988. La majeure partie de ses travaux a été consacrée aux suites à donner à la décision prise par les participants du Sommet de Québec de créer les Jeux de la francophonie. Ces jeux auront l'originalité de comporter deux volets de compétition: l'un à caractère sportif, l'autre à caractère culturel.

***Initiatives privées***

En matière d'initiatives privées, le rapport du groupe de travail sur le développement des initiatives privées a fait l'objet d'une analyse en profondeur par un groupe de députés qui s'est dit en accord avec les grandes orientations énoncées.

En fait, on peut identifier trois grandes voies d'action qui ont marqué l'exercice financier 1987-1988 soit: la protection des ressources, l'amplification du rôle de catalyseur en matière de loisir et l'intensification de l'association avec des partenaires.

## Personnel de direction du Ministère

(en poste au 31 mars 1988)

***Ministre***
Yvon Picotte

***Directeur de Cabinet***
Normand Bolduc

***Sous-ministre***
Pierre Bernier

***Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique***
André Magny

***Secrétariat à l'évaluation et à la vérification des programmes***
Byrne Amyot

***Direction des affaires juridiques***
Michel Lalande

***Direction de la comptabilité***
Roland Perreault

***Direction des communications***
Jean-Philippe Gagnon

***Coordination du développement des initiatives privées***
Pierre A. Bélanger

***Direction générale du loisir, des sports et des parcs***
Gisèle Desrochers, sous-ministre adjointe

***Service de la gestion des subventions***
Jacques Lévesque

***Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse***
Émilien Landry

***Direction des sports***
Jean-Guy Tessier

***Direction du plein air et des parcs***
Guy Bussière

***Direction des programmes municipaux***
Jean Rioux

***Direction générale de la ressource faunique***
George Arsenault, sous-ministre adjoint

***Service des relations avec les autochtones***
Armand Leblond

***Direction de la réglementation, de la tarification et des permis***
Richard Chatelain

***Direction de l'Éducation***
Paul-E. Ohl

***Direction des territoires fauniques***
Paul-H. Ouellet

***Direction de la gestion des espèces et des habitats***
Marc Gauvin

***Directeur adjoint à la gestion des espèces et des habitats***
François Guibert

***Direction générale de l'administration et des services techniques***
Marcel Miville-Déchêne, directeur général

***Direction des ressources humaines***
Jacques Rivard

***Direction des ressources financières***
Roger Tardif

***Direction de l'informatique***
Jacques Blondeau

***Direction des ressources matérielles***
Claudette Blais

***Direction des services techniques***
Conrad Dubuc

***Direction générale des opérations régionales***
André Lachance, sous-ministre adjoint
Éric-Yves Harvey, directeur général adjoint

***Directions régionales***
***Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine***
Michel Brouillard

***Saguenay — Lac-Saint-Jean***
Francine Émond

***Québec***
Bernard Lavergne

***Trois-Rivières***
Robert DeNobile

***Estrie***
Vacant

***Montréal***
André Laforte

***Outaouais***
Pierre Levac

***Abitibi — Témiscamingue***
Pierre-Hugues Boisvenu

***Côte-Nord***
Rénald Girard

***Nouveau-Québec***
Claude Despatie

## Effectifs

Au 31 mars 1988, le Ministère comptait 1 971 postes autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

| | |
|---|---|
| Hors-cadres | 4 |
| Cadres supérieurs | 68 |
| Professionnels | 430 |
| Agents de maîtrise: | |
| — Fonctionnaires | 31 |
| — Agents de la paix | 89 |
| — Ouvriers | 37 |
| Techniciens et assimilés | 222 |
| Employés de bureau et assimilés | 397 |
| Agents de la paix | 452 |
| Ouvriers | 241 |

## Budget 1987-1988

| | Budget modifié $ | Dépenses $ |
|---|---|---|
| **Programme 01** | | |
| Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir | | |
| Élément 01 | | |
| Soutien aux activités de loisir | 1 499,9 | 1 499,3 |
| Élément 02 | | |
| Soutien aux équipements de loisir | 14 282,3 | 13 276,8 |
| Élément 03 | | |
| Soutien aux organismes régionaux et de regroupement de loisir | 6 992,4 | 6 992,3 |
| **Total du programme** | **22 774,6** | **21 768,4** |
| **Programme 02** | | |
| Promotion du loisir socioculturel | | |
| Élément 01 | | |
| Loisir socioculturel | 4 502,8 | 4 472,0 |
| Élément 02 | | |
| Loisir culturel | 1 083,2 | 1 083,2 |
| Élément 03 | | |
| Loisir scientifique | 844,9 | 832,5 |
| Élément 04 | | |
| Loisir touristique | 3 939,8 | 3 911,4 |
| **Total du programme** | **10 370,7** | **10 299,1** |
| **Programme 03** | | |
| Plein air, parcs et réserves | | |
| Élément 01 | | |
| Promotion du plein air | 717,7 | 717,7 |
| Élément 02 | | |
| Parcs et réserves | 43 923,6 | 42 391,8 |
| Élément 03 | | |
| Implantation et amélioration d'équipements | 8 100,0 | 8 088,8 |
| Élément 04 | | |
| Société des établissements de plein air du Québec | 1 861,6 | 1 823,2 |
| **Total du programme** | **54 602,9** | **53 021,5** |
| **Programme 04** | | |
| Promotion de l'activité physique et du sport | | |
| Élément 01 | | |
| Activité physique et développement sportif de base | 4 870,7 | 4 868,7 |
| Élément 02 | | |
| Sport d'élite | 8 724,5 | 8 683,1 |
| **Total du programme** | **13 595,2** | **13 551,8** |
| **Programme 05** | | |
| Gestion interne et soutien | | |
| Élément 01 | | |
| Administration centrale | 38 660,9 | 35 409,6 |
| Élément 02 | | |
| Administration régionale | 8 554,2 | 8 505,0 |
| Élément 03 | | |
| Aide à la jeunesse et projets spéciaux | 9 025,0 | 8 625,6 |
| **Total du programme** | **56 240,1** | **52 540,2** |
| **Programme 06** | | |
| Régie de la sécurité dans les sports | 2 682,3 | 2 532,6 |
| **Total du programme** | **2 682,3** | **2 532,6** |
| **Programme 07** | | |
| Gestion des ressources fauniques | | |
| Élément 01 | | |
| Amélioration et exploitation de la faune | 17 717,1 | 17 452,5 |
| Élément 02 | | |
| Territoires fauniques | 1 061,5 | 998,2 |
| Élément 03 | | |
| Protection et éducation | 28 806,0 | 27 858,3 |
| **Total du programme** | **47 584,6** | **46 309,0** |
| **Total du Ministère** | **207 850,4** | **200 022,6** |

## Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle est appelée à se prononcer sur les choix de politiques et de programmes, ainsi que sur les objectifs qui les sous-tendent dans le but précis d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille aussi au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

### Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique

#### *Mandat*

- Fournir le soutien administratif au comité des sous-ministres et au comité de direction, ainsi qu'à tout autre comité auquel participent les membres de la direction.

- Assurer la coordination du traitement des dossiers suivants:

— Coopération interprovinciale et fédérale-provinciale;

— Coopération internationale;

— Participation du Ministère aux conférences ministérielles ou sous-ministérielles fédérales-provinciales;

— Application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, laquelle implique des relations avec le ministère des Affaires municipales, les municipalités régionales de comté et le Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation;

— Préparation des dossiers techniques en vue d'assurer la participation du Ministère aux réunions du comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional;

— Comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir et d'activités communautaires.

- Administrer les demandes adressées au Ministère, coordonner et superviser auprès des différentes directions les activités requises en vue d'assurer l'application et le respect des articles de la loi visant à faciliter l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels; exercer le rôle d'interlocuteur de la Commission d'accès à l'information.

#### *Réalisations*

— Coordination de la réalisation des missions et des actions de coopération retenues par le biais des commissions permanentes existant entre le Québec et d'autres pays.

— Coordination, de concert avec le ministère des Relations internationales, de la préparation et de la réalisation à Québec de la XVIII[e] session de la CONFÉJES.

— Coordination de la participation du Ministère aux conférences des ministres de même qu'aux conférences des sous-ministres dans le domaine des parcs, de la ressource faunique, du loisir et de l'activité physique.

— Soutien à la présentation de communications techniques ou scientifiques à l'occasion de la tenue de symposiums, colloques ou congrès, à caractère national ou international.

— Coordination de la préparation et de la transmission d'avis aux municipalités régionales de comté (MRC) afin d'apporter des modifications à leurs schémas d'aménagement. Ces avis faisaient état des objections du Ministère à certaines dispositions réglementaires des MRC pouvant aller à l'encontre du mandat et des activités du Ministère.

— Coordination de la préparation de dossiers techniques en vue de soutenir la position ministérielle lors des réunions hebdomadaires du comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional, qui décide notamment de la position gouvernementale à adopter à l'égard des questions d'aménagement et de développement.

— Participation à la poursuite des travaux du comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en animant le travail d'un sous-comité interministériel chargé d'assurer la coordination des divers programmes d'aide aux équipements pouvant avoir une vocation communautaire.

— Amélioration du service à la clientèle, en ce qui concerne la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

***Prospective***

La rationalisation des processus de suivi et de cheminement des documents ainsi que la prise de décision seront complétées.

Un effort particulier sera poursuivi dans le cadre de la politique de communication interne afin d'accroître et d'améliorer la diffusion des décisions et des dossiers susceptibles d'être nécessaires à diverses catégories d'employés dans l'accomplissement de leurs tâches.

En matière de coopération intergouvernementale, le Ministère poursuivra avec rigueur l'identification des projets de missions à l'étranger et maintiendra sa participation aux instances interprovinciales et fédérales-provinciales. Ces actions de coopération se réaliseront dans les secteurs où une expertise est rendue nécessaire pour rentabiliser ou améliorer certaines opérations jugées prioritaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Ministère entend contribuer à la finalisation de l'opération qui consiste à faire en sorte que le monde municipal exerce ses responsabilités d'aménagement du territoire, notamment en protégeant la faune, son habitat, ainsi que les sites à potentiel récréatif.

Dans le cadre de l'application de la Loi d'accès à l'information, les employés du Ministère qui ont accès à des renseignements personnels continueront d'être sensibilisés à la nécessité de protéger ces renseignements.

Dans le domaine de la concertation scolaire-municipale, des actions seront poursuivies avec le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Éducation pour tenter de sensibiliser, de façon particulière, leurs partenaires (municipalités et organismes scolaires) que des enquêtes ont identifiés comme non-participants à des ententes scolaires-municipales pour fins de loisir et d'activités communautaires. Des représentants d'organismes scolaires et municipaux seront mis à contribution dans ce travail de sensibilisation.

**Service de l'analyse et de la recherche socio-économique**

***Mandat***

- Procurer au Ministère des services de recherche, d'intégration et d'analyse quant à la nature et l'évolution des besoins de la population en matière de loisir, de faune et de parcs, et quant à la formulation d'orientations à moyen et long terme pour y répondre.

- Identifier et analyser les phénomènes socio-économiques pertinents à la détermination des besoins, des politiques et des programmes en matière de loisir, de faune et de parcs, et mettre au point des indicateurs et des modèles de prévisions pertinents.

- Proposer, à partir des recherches effectuées et des données accumulées, des hypothèses compréhensibles de développement et des objectifs généraux et suggérer, si nécessaire, les adaptations requises pour intégrer les politiques du Ministère dans les différents secteurs où il intervient.

- Maintenir à jour les données sur l'état de la recherche dans les différents secteurs du Ministère et apporter une aide au développement et à l'expérimentation des nouveaux modèles d'intervention.

- Effectuer ou faire effectuer les recherches, études, enquêtes, sondages et analyses nécessaires aux fins qui précèdent, notamment au plan de la statistique et des méthodes quantitatives.

***Réalisations***

— Étude concernant les opinions des trappeurs québécois à l'égard de la politique du piégeage et concernant la récolte de certaines espèces d'animaux à fourrure (saison 1986-1987);

— Étude sur le comportement et les besoins des adeptes de plein air (phase I);

— Pratique des loisirs socio-culturels par les Québécois en 1985;

— Évaluation de la notoriété de la campagne de sensibilisation au phénomène du braconnage;

— Étude sur l'activité physique et les femmes dont les enfants sont à l'école primaire;

— Étude sur l'utilisation de l'ours noir;

— Étude sur les attitudes et les besoins des jeunes face à leurs loisirs;

— Étude sur la pratique de l'activité physique par les Québécois de 15 ans et plus;

— Impact et notoriété de la campagne de sensibilisation à la semaine spéciale sur l'activité physique intitulée « Rendez-vous Kino 87 »;

— Rapport statistique du Ministère pour 1985-1986;

— Étude sur la valeur économique du système d'inventaire des ressources touristiques et des équipements de loisir (3 volets);

— Étude sur la répartition des équipements de loisir par groupe d'agglomération;

— Étude sur le multiplicateur régional (région 03 complétée);

— Étude sur l'impact économique de l'Île Anticosti;

— Profil des clientèles et répartition des dépenses des usagers:

• Chute Montmorency;

• Jardin zoologique du Québec;

• Parc de la Jacques-Cartier;

• Réserve faunique des Laurentides.

— Étude sur l'activité économique reliée à l'exploitation et à la fréquentation des pourvoiries au Québec;

— Étude sur la situation et les perspectives en assurances générales pour les camps de vacances, bases de plein air, stations de ski, zones d'exploitation contrôlée, pourvoiries et autres équipements récréo-touristiques;

— Étude sur la truite mouchetée d'élevage;

— Étude sur la valeur économique de la pêche sportive;

— Analyse coût-bénéfices des techniques de chaulage des lacs acides;

— Étude sur le ski alpin;

— Informatisation de la bibliothèque du Service de l'analyse et de la recherche socio-économique;

— Analyse de l'inventaire des zones d'exploitation contrôlée;

— Statistique de l'échantillonnage;

— Participation au contenu du bulletin « Dimension Recherche »:

• Sondage: Perceptions, attitudes face au braconnage;

• Faire-faire et privatisation en matière de loisir municipal;

• La commercialisation de l'omble de fontaine d'élevage;

• Système d'inventaire des ressources touristiques et des équipements de loisir;

• La place du loisir dans le budget-temps des Québécois;

• Rendez-vous Kino 87: notoriété et impact de l'événement;

• Étude de quatre réseaux d'hébergement.

— Participation au bulletin trimestriel « L'indicateur » (volume 1, numéro 1).

***Prospective***

Le Service de l'analyse et de la recherche socio-économique poursuivra son programme de recherche, comme en témoigne la liste des principales études en voie de réalisation qui seront terminées avant le 1er avril 1989.

— Retombées économiques régionales, guide de l'usager;

— Impact économique des territoires;

— Étude de la clientèle du Jardin de Métis;

— Enquête sur la chasse au petit gibier;

— Enquête sur la chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre;

— Analyse de la demande de pêche récréative: le cas du saumon de l'Est;

— Les facteurs explicatifs de la pratique régulière de l'activité physique;

— Système d'inventaire de l'offre en matière de loisir au Québec;

— Étude sur les conseils d'administration des organismes concernés par les réseaux d'hébergement;

— Étude sur la satisfaction de la clientèle utilisant le système de réservation pour un séjour dans les parcs et réserves fauniques du Québec;

— Impact économique du parc Paul-Sauvé;

— Publication d'une traduction de « Enjoying Research »;

— Étude sur le bénévolat;

— Étude de marché sur la motoneige au Québec;

— Étude de marché sur les pourvoiries: offre et demande des non-résidents;

— Étude de marché sur les camps de vacances;

— Études sur les services récréo-touristiques dans les centres de ski alpin.

### Développement des initiatives privées

#### *Mandat*

- Coordonner et assurer le suivi, en collaboration avec les unités administratives, de la mise en oeuvre des actions découlant des recommandations du groupe de travail sur le développement des initiatives privées.

- Assurer la mise en oeuvre de la politique sur le ski alpin.

- Représenter le Ministère au comité de gestion de l'entente fédérale-provinciale sur le développement touristique.

#### *Réalisations*

— Mise en place, en juillet 1987, d'une unité administrative responsable de la coordination du développement des initiatives privées.

— Remise du rapport sur le développement des initiatives privées par le Comité des députés en décembre 1987.

Les activités du groupe de travail ont porté principalement sur:

— le suivi des recommandations du rapport sur le développement des initiatives privées;

— la poursuite des travaux reliés à l'application de la politique du ski et au développement d'un centre international de séjour-destination quatre-saisons à Petite-Rivière-Saint-François.

#### *Prospective*

L'unité administrative poursuivra son travail de coordination et de suivi des recommandations du rapport sur le développement des initiatives privées. De plus, elle verra à évaluer la mise en oeuvre de la politique sur le ski alpin et à poursuivre ses travaux reliés au développement d'un centre international de séjour-destination quatre-saisons à Petite-Rivière-Saint-François.

### Direction des affaires juridiques

#### Service juridique

#### *Mandat*

- Répondre aux besoins juridiques du Ministère, notamment par des opinions juridiques, des contrats, l'analyse de réclamations et autres conseils comportant des aspects reliés au droit, ainsi que par la rédaction et l'interprétation des lois et règlements dont l'application relève du Ministère.

#### *Réalisations*

— Préparation du projet de loi 101 modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs ainsi que du projet de loi 15 modifiant de nouveau la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques.

— Réponses à de nombreuses demandes de conseils portant sur des réclamations et poursuites concernant le Ministère. Le Service a également fourni de multiples avis sur des matières relevant de la juridiction du Ministère.

— Participation aux étapes du processus d'appel d'offres pour des concessions ainsi que pour divers projets de développement dans les territoires dont la gestion relève du Ministère, y compris la rédaction des ententes qui y sont reliées.

— Préparation et participation à des cours de formation donnés aux agents de conservation de la faune sur les amendements survenus aux lois et règlements administrés par le Ministère.

### Service des infractions

#### *Mandat*

• Analyser et traiter les dossiers relatifs aux infractions aux lois et règlements concernant la faune, les parcs, les pêcheries et les oiseaux migrateurs.

#### *Réalisations*

— Analyse et traitement de près de 8 000 dossiers d'infractions comprenant l'émission de billets d'infractions, dans les cas où un tel processus est prévu, et la perception des amendes y ayant trait.

— Participation aux étapes de révision du système informatique de traitement des infractions et intégration au nouveau système mis en place en février 1987.

## Secrétariat à l'évaluation et à la vérification

#### *Mandat*

• Conseiller les autorités du Ministère en matière d'amélioration de la productivité et d'évaluation des programmes.

• Développer et proposer aux autorités du Ministère des systèmes et modes d'analyse et d'évaluation de la rentabilité des programmes et des activités offertes.

• Concevoir et mettre en oeuvre un plan de vérification permettant de déterminer l'existence de contrôles suffisants quant à l'intégrité des opérations du Ministère et des organismes subventionnés, leur efficience et leur efficacité.

• Développer et proposer aux autorités du Ministère des hypothèses de solutions susceptibles de remédier aux lacunes observées.

• Représenter le Ministère au sein de divers groupes interministériels de travail sur l'évaluation des programmes ou sur la vérification interne.

#### *Réalisations*

— Élaboration, à l'intention des autorités du Ministère, de documents d'orientation et d'intervention en matière d'amélioration de la gestion.

— Élaboration, à l'intention de certaines directions générales et directions du Ministère, de projets d'intervention en matière d'amélioration de la gestion.

— Mise en oeuvre du plan de vérification accepté par les autorités du Ministère afférent aux organismes subventionnés.

— Mise en oeuvre de vérifications spécifiques auprès d'organismes désignés par les autorités ministérielles.

— Assistance technique, auprès de certaines unités administratives du Ministère, dans l'analyse et l'interprétation d'états financiers et de plans de résorption de déficits accumulés, soumis par des organismes subventionnés.

— Contribution aux groupes de travail interministériels quant à l'évaluation des programmes et la vérification interne.

#### *Prospective*

• Assumer la coordination ministérielle dans la mise en oeuvre du programme d'amélioration de la gestion au Ministère et fournir le soutien méthodologique aux entités administratives concernant les aspects reliés au développement et à l'implantation.

• Poursuivre la réalisation du plan de vérification accepté par les autorités ministérielles et favoriser toute action visant à faciliter les échanges fonctionnels entre les divers secteurs du Ministère.

## Direction des communications

#### *Mandat*

• Conseiller la Direction et les gestionnaires sur toute question relative aux communications.

- Planifier les programmes de communication, en collaboration avec les différentes directions, et les évaluer.

- Coordonner les actions du Ministère en matière de communication, en collaboration avec tous les intervenants ministériels.

- Répondre aux besoins documentaires des différentes directions du Ministère.

- Effectuer les réservations pour la pratique d'activités dans les parcs et les réserves fauniques, ainsi que les réservations pour l'obtention de services d'hébergement dans les établissements du Ministère et de la Société des établissements de plein air du Québec.

- Opérer un guichet unique pour l'ensemble des services à la population en matière de renseignements sur les programmes, lois et réglementations du Ministère, de vente de permis et de distribution de documentation.

### *Réalisations*

— Rédaction et diffusion de 231 communiqués de presse aux médias électroniques et écrits.

— Publication ou réédition de 217 imprimés (brochures, dépliants, affiches).

— Réalisation de deux diaporamas et de huit documents vidéo.

— Participation à 52 expositions.

— Organisation de 30 conférences et rencontres de presse.

— Prêt de 10 187 diapositives couleurs et don de 2 900 photos noir et blanc.

— Poursuite de la mise en application de la politique de communication.

— Reconduction et coordination des campagnes d'information et de promotion portant d'une part sur le réseau des parcs et ayant pour thème « PARCourez » et d'autre part sur la lutte au braconnage intitulée « Braconner, c'est voler ». De plus la Direction utilise régulièrement la publicité pour la promotion des activités de chasse et de pêche dans les parcs et réserves fauniques du Québec.

— Collaboration à la préparation du Sommet québécois sur la faune.

— Organisation de consultations publiques portant sur l'expansion des populations d'orignaux, le hockey mineur et la révision des territoires fauniques et du développement de la pourvoirie concessionnaire.

— Participation à divers événements populaires d'importance tels: Carnaval de Québec, Jeux du Québec, Marathon international de Montréal, Semaine de la conservation de la faune, Sommet de la francophonie, CONFÉJES.

— Production mensuelle du journal « L'Aperçu ».

— Coordination du comité sur l'uniformisation de l'image dans les parcs et les réserves fauniques.

— Coordination de la production de la documentation d'information à l'intention des visiteurs des réseaux des parcs et des réserves fauniques.

— Gestion, par la Division des réservations, de 178 000 fiches d'inscription des quatre systèmes de tirage au sort (hébergement/été: 50 000 fiches; orignal: 65 000 fiches; cerfs sans bois: 60 000 fiches; piégeage: 3 000 fiches).

— Prêt de 2 880 documents (volumes, périodiques, documents législatifs) par le biais du prêt-entre-bibliothèques. Accueil de 1 783 visiteurs et réponse à 1 915 demandes d'information documentaire.

— Gestion, par la Division de l'accueil et des renseignements, de la vente de 706 permis de pêche, 1 673 permis de chasse et renouvellement de 1 602 certificats du chasseur. La Division de l'accueil et des renseignements a reçu plus de 18 000 appels téléphoniques, répondu à 8 400 demandes écrites et accueilli 8 000 visiteurs au comptoir.

### *Prospective*

La Direction des communications entend réviser la politique ministérielle de communication en raison de la nouvelle structure administrative du Ministère et du recentrage de ses missions. De plus, elle préparera un projet de politique du renseignement pour l'ensemble du Ministère.

## Direction générale de la ressource faunique

### Service des relations avec les autochtones

Le Service des relations avec les autochtones a pris en charge les respsonsabilités confiées autrefois au coordonnateur des activités en milieux amérindien et inuit. Compte tenu de l'importance de l'utilisation de la faune par les autochtones, une action de coordination interne et une action de représentation externe doivent être menées par cette unité rattachée directement au sous-ministre adjoint à la ressource faunique.

#### *Mandat*

- Coordonner l'action du Ministère en milieu autochtone et s'assurer du respect des coutumes.
- Développer et maintenir des relations avec les communautés autochtones, leurs représentants et le Ministère.
- Veiller au respect des obligations qui incombent au Ministère en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

#### *Réalisations*

— Contribution à la bonne marche du Secrétariat du comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et supervision de son budget.

— Participation aux travaux du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage à titre de membre de la délégation du Québec.

— Supervision des programmes d'aide aux Inuit et aux Naskapis concernant les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

— Supervision budgétaire de la subvention à l'Association des trappeurs cris.

— Représentation du Ministère aux réunions mensuelles coordonnées par le Secrétariat aux affaires autochtones: table des coordonnateurs aux affaires autochtones et comités de développement économique et communautaire.

— Participation, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, aux négociations globales avec le Conseil Attikamek-Montagnais et aux négociations territoriales avec les Cris d'Oujé-Bougoumou.

— Négociations avec les pêcheurs commerciaux de saumons situés près de l'embouchure de la rivière Mingan, afin de réduire la capture de saumons destinés à ce cours d'eau qui fait l'objet d'interventions spéciales autant par la bande indienne de Mingan que par le Ministère dans le cadre de sa restauration.

— Négociations et entente avec le Conseil de bande des Escoumins concernant l'attribution de nouveaux terrains de piégeage aux membres de cette communauté qui, à la suite de l'application de la politique du piégeage, en 1984, ont vu réduite leur superficie de piégeage.

— Participation aux négociations avec le Conseil de bande de Restigouche concernant l'Entente sur la conservation du saumon atlantique.

#### *Prospective*

En 1988-1989, le Service des relations avec les autochtones entend poursuivre sa participation aux négociations globales avec le Conseil Attikamek-Montagnais et recommander des éléments d'ententes que le Ministère pourrait conclure avec certains groupes autochtones, dans le respect de leurs droits et celui des autres utilisateurs de la faune.

Par ailleurs, il entend instaurer, pour le bénéfice des gestionnaires et des employés du Ministère, un système d'information sur le déroulement et la mise en oeuvre des ententes formelles qui lient le Ministère à divers groupes autochtones.

Le Service des relations avec les autochtones préparera et recommandera, en concertation avec les autres organismes gouvernementaux, un programme d'information à l'intention de toutes les catégories d'utilisateurs de la faune visant la sensibilisation au respect des droits de chacun.

Enfin, il élaborera une politique globale concernant les relations du Ministère avec les autochtones.

### Direction de la réglementation, de la tarification et des permis

#### *Mandat*

- Coordonner l'ensemble du processus assurant l'adaptation des lois et règlements de gestion de la faune, la délivrance des permis et certificats aux différentes catégories d'utilisateurs et la détermination des tarifs applicables aux permis et services offerts par le Ministère et ses mandataires.

#### *Réalisations*

— Refonte complète du Règlement de pêche du Québec.

— Modifications réglementaires pour donner suite à la consultation biennale 1987-1989.

— Élaboration de propositions tarifaires et des prévisions de revenus pour 1988-1989.

— Production du rapport annuel de l'« Inventaire des revenus non-fiscaux ».

— Élaboration d'un projet pour établir une classification et une catégorisation des chalets dans les parcs et réserves.

— Distribution de 1 440 000 permis et encaissement des recettes totalisant 17,5 M $. Cette somme représente 62 % des revenus non-fiscaux du Ministère qui totalisent 28 M $.

— Émission de 65 000 certificats du chasseur.

#### *Prospective*

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction de la réglementation, de la tarification et des permis entend procéder aux réalisations suivantes:

- Refonte de la réglementation sur la chasse et le piégeage.
- Mise en place d'une banque informatisée sur la réglementation.
- Développement de nouvelles réglementations pour donner suite aux consensus du Sommet québécois sur la faune, aux nouvelles dispositions découlant du projet de loi 101 et aux recommandations du rapport sur la déréglementation.
- Élaboration d'une politique tarifaire.
- Constitution de banques de données informatisées pour rendre accessibles les données requises pour l'élaboration de la révision annuelle des tarifs.
- Développement d'outils permettant d'améliorer et d'évaluer la gestion de la direction.
- Renouvellement massif de tous les certificats du chasseur qui viennent à échéance au 31 mars 1989.
- Mise en place d'un contrat liant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les dépositaires autorisés à la vente de permis.

### Direction de l'éducation

#### *Mandat*

- Contribuer à la protection de la faune du Québec et sensibiliser le public et les utilisateurs aux principes de la conservation en faisant la promotion de ces principes à travers divers types d'institutions et de programmes d'éducation.
- Concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'éducation propres à favoriser dans l'ensemble de la population une prise de conscience ou le sens des responsabilités quant à la conservation et la restauration de la faune et de son milieu.
- Favoriser et promouvoir par tous les moyens possibles la prévention du braconnage et des actes dérogatoires à la conservation de la faune, en accordant priorité à des activités de formation, d'éducation et de sécurité auprès de la population.
- Promouvoir auprès des utilisateurs de la faune et des autres intervenants en milieu faunique, par tous les moyens disponibles, les principes et règles de sécurité et de préservation de la nature et de son équilibre, ainsi que l'acceptation volontaire et réfléchie des contraintes qui s'imposent dans la gestion des ressources fauniques.
- Élaborer, proposer et faire mettre en oeuvre des stratégies et des programmes axés sur la conservation de la faune et de son milieu et destinés aux diverses clientèles scolaires.
- Concevoir et susciter, en collaboration avec des intervenants externes, des initiatives d'éducation, de vulgarisation, de sensibilisation et de diffusion de différents matériels axés sur les objectifs de conservation du Ministère.
- Établir, développer et maintenir des relations avec les associations, groupes et organismes voués aux mêmes objectifs et intéressés à oeuvrer dans le domaine de l'éducation.

- Susciter et soutenir des initiatives de groupes et d'associations de jeunes voués à l'éducation, à la conservation de la faune; réaliser conjointement avec ces groupes et en collaboration avec le monde scolaire, des programmes de promotion et de sensibilisation.

- Évaluer l'impact des programmes d'éducation et de sécurité en regard des exigences de protection des ressources et du comportement des adeptes de la chasse et de la pêche.

***Réalisations***

— Parachèvement de la formation pour les 7e et 8e promotions (45 agents de conservation de la faune en provenance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation).

— Évaluation par un groupe d'experts des neuf parcs zoologiques membres de l'Association québécoise des parcs zoologiques.

— Évaluation des sept institutions de garde d'animaux en captivité dans différentes régions du Québec.

— Organisation et réalisation d'une Semaine de la conservation de la faune sur le thème de la connaissance et de la conservation des poissons.

— Dans le cadre du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF):

- Lancement du cours « Piégeage et gestion des animaux à fourrure »;

- Formation de 175 moniteurs pour dispenser divers modules;

- Animation de six sessions de Forma-Faune regroupant une centaine de partenaires à la gestion déléguée;

- Mise à jour et coordination des modules menant à l'obtention des certificats (armes à feu et chasse à l'arc) ou visant à l'éducation des utilisateurs de la faune;

- Réalisation d'activités éducatives à l'intention de la clientèle jeunesse (camp-école, camp d'été, rencontres scolaires);

- Participation à des activités de promotion de la connaissance et de la conservation de la ressource faunique (kiosques, conférences, entrevues, congrès d'enseignants et de partenaires);

- Suivi des protocoles, inventaire de la clientèle et évaluation des résultats.

— Séance de formation à l'intention du personnel régional préposé à des interventions éducatives et informatives auprès du public.

— Conception et production de guides, brochures, dépliants et documentation relatifs aux divers programmes offerts.

***Prospective***

En 1988-1989, la Direction de l'éducation poursuivra ses interventions auprès des utilisateurs de la faune à travers les modules du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune.

De façon plus spécifique, la Direction entreprendra une évaluation des institutions zoologiques dans le prolongement des orientations ministérielles en matière de garde d'animaux en captivité.

La Direction de l'éducation définira également les grandes lignes d'une intervention d'éducation à la ressource faunique dans les milieux scolaires. Elle orientera la Semaine de la conservation de la faune vers une thématique à résonnance plus sociale et participera activement au Sommet québécois sur la faune.

## Direction des territoires fauniques

***Mandat***

- Planifier et coordonner la délimitation et l'utilisation des territoires sous la régie du Ministère en raison de leur caractère faunique et développer des politiques et normes de gestion qui font appel à la participation et à l'initiative des usagers ou de ceux à qui des droits sont concédés.

- Développer et maintenir à jour la connaissance des clientèles actuelles et potentielles des réseaux de zones d'exploitation contrôlée, de pourvoyeurs, de réserves fauniques et des refuges en procédant à des études, inventaires et consultations en matière d'utilisation des territoires fauniques, de protection des territoires et d'expérimentation en matière faunique.

- Élaborer des politiques, programmes et normes relatifs à la planification et au développement des réseaux notamment:

— l'exploitation des réserves fauniques;

— les relations avec les concessionnaires;

— le cadre de gestion à l'égard des pourvoiries;

— les protocoles d'entente à l'égard des zones d'exploitation contrôlée.

• Produire le matériel de support et développer les outils nécessaires à l'implantation des politiques et programmes et ce, pour l'ensemble des réseaux.

• Procéder à l'évaluation des politiques et des programmes relatifs aux réseaux et en mesurer l'efficacité et le rendement en vue d'y apporter les correctifs nécessaires.

• Maintenir et développer les relations avec les clientèles tant internes qu'externes, notamment les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée, la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée, l'Association des pourvoyeurs, les gestionnaires de réserves fauniques:

— en participant à des groupes de travail, à des congrès et ateliers;

— en fournissant une expertise-conseil.

**Service des réserves et refuges fauniques**

***Réalisations***

— Élaboration de mesures additionnelles dans les territoires fauniques afin d'harmoniser les exploitations forestière et faunique qui s'y déroulent.

— Participation à un groupe de travail interministériel chargé de préparer le plan d'aménagement intégré des ressources forestières et fauniques de l'île Anticosti.

— Participation active au déroulement des travaux visant la révision des réserves fauniques.

— Finalisation d'une grille d'analyse relative à la réfection des barrages situés dans les territoires gérés par le Ministère.

***Prospective***

• Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques.

• Réalisation de plans de recherche à caractère biologique et économique dans les réserves fauniques, en collaboration avec divers intervenants.

• Élaboration d'une politique en regard de la mise en place des refuges fauniques.

• Participation au groupe de travail interministériel chargé de préparer le plan quinquennal d'intervention forestière à l'île Anticosti.

• Réalisation d'un cadre d'intervention en matière de gestion intégrée des ressources forestières et fauniques dans les réserves fauniques.

• Participation à l'élaboration des suites à donner au Sommet québécois sur la faune.

• Préparation de plans directeurs de réserves fauniques.

**Service des zones d'exploitation contrôlée**

***Réalisations***

— Révision complète du protocole d'entente type en usage dans les zones d'exploitation contrôlée, dans la perspective d'une meilleure précision des responsabilités tant ministérielles que des corporations gestionnaires.

— Étude systématique des règlements généraux des corporations gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée en vue d'une éventuelle uniformisation.

— Étude des statuts coopératifs et corporatifs en vue d'en dégager les éléments les plus aptes à répondre aux principes d'une zone d'exploitation contrôlée.

— Participation à un comité mixte impliquant le Ministère et la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée en vue de l'amélioration du programme Forma-Faune. Participation à l'animation de ce programme en vue de développer les habiletés des gestionnaires délégués dans l'usage des principes de gestion.

— Proposition des positions législatives qui permettront l'accroissement de l'autonomie de gestion des associations gestionnaires de la faune dans les zones d'exploitation contrôlée tout en conservant au Gouvernement la responsabilité d'établir des cadres réglementaires en vue de baliser cette autonomie (projet de loi 101).

— Organisation de la participation ministérielle au congrès annuel de la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée et de la rencontre annuelle des gestionnaires des zecs-saumon.

— Contribution à la préparation du Sommet québécois sur la faune au regard des thèmes relatifs aux zones d'exploitation contrôlée, à la délégation de gestion et aux boisés et terres privés.

— Préparation du contenu du Répertoire zecs 1988 comprenant les renseignements généraux concernant le fonctionnement des zones d'exploitation contrôlée, les caractéristiques principales de chacune et certaines modalités spécifiques aux zecs-saumon.

— Élaboration d'une analyse préliminaire en vue de constituer une base de données informatisées pour le dossier des zones d'exploitation contrôlée dans une approche centre-régions.

— Préparation et tenue du premier atelier ministériel sur les zones d'exploitation contrôlée en vue de dégager des positions concertées face aux principaux dossiers à portée générale.

***Prospective***

• Proposition d'un plan d'action établi à partir d'une révision des problèmes de chaque zone d'exploitation contrôlée en vue de la consolidation du réseau.

• Consultations en vue d'en arriver à une conclusion sur le contenu du protocole d'entente; consultations afin d'évaluer la pertinence d'uniformiser les règlements généraux; signature des nouvelles ententes.

• Révision générale de la réglementation gouvernementale concernant les zones d'exploitation contrôlée suite aux éventuelles dispositions du projet de loi 101.

• Mise en oeuvre d'un plan de communication qui tienne compte des besoins d'information et des problèmes d'image décelés lors du dépôt du bilan des zones d'exploitation contrôlée en 1987.

• Révision des programmes de subventions propres aux zones d'exploitation contrôlée en vue de permettre une meilleure mise en valeur des ressources fauniques.

• Poursuite des travaux en vue de la mise en place d'une base de données informatisées pour le dossier des zones d'exploitation contrôlée.

• Poursuite des relations avec les partenaires via le programme Forma-Faune et participation aux divers congrès et rencontres annuels.

• Prévision et organisation de la tenue du deuxième atelier ministériel sur les zones d'exploitation contrôlée.

**Service des pourvoiries**

***Réalisations***

— Publication du Répertoire des pourvoiries 1988, comprenant la catégorisation de l'hébergement de ces entreprises avec la collaboration de l'Association des pourvoyeurs du Québec.

— Organisation de la participation ministérielle au congrès de l'Association des pourvoyeurs du Québec ainsi qu'au Salon de la pourvoirie.

— Exploitation de la gestion du réseau des pourvoiries à l'égard des permis et des baux de droits exclusifs de chasse, pêche et piégeage.

— Participation active au déroulement des travaux visant la révision des territoires fauniques (zonage du territoire et identification des aires propices à l'implantation de nouvelles pourvoiries).

— Contribution à la préparation du Sommet québécois sur la faune au regard des thèmes relatifs aux pourvoiries concessionnaires et aux territoires publics libres.

— Préparation et tenue du premier atelier annuel sur les pourvoiries en vue de dégager des positions concertées sur la consolidation des pourvoiries et la régionalisation des dossiers.

— Préparation d'un plan d'action en vue de la consolidation du réseau de pourvoiries concessionnaires.

— Réalisation d'études sur le réseau de pourvoiries (indicateurs de performance, étude d'impact économique et étude de marché).

— Préparation de la définition d'une position ministérielle sur le développement de la villégiature privée et de la pourvoirie permissionnaire.

— Élaboration d'une méthode de suivi de l'exploitation dans les pourvoiries concessionnaires (nouveaux rapports annuels et plans de gestion).

***Prospective***

• Élaboration d'une méthode de classification des unités d'hébergement des pourvoiries pour une éventuelle publication.

- Constitution d'une banque de données en vue de catégoriser et de classifier les unités d'hébergement dans le réseau des parcs et réserves.

- Développement de procédures et d'outils nécessaires au traitement et au suivi efficace des dossiers d'exploitation du réseau des pourvoiries; mise en disposition aux gestionnaires.

- Finalisation de la mise en place du système d'information sur les pourvoiries.

- Coordination de la réalisation des plans de gestion de tous les pourvoyeurs concessionnaires.

- Coordination de l'octroi par appel d'offres des nouveaux baux de droits exclusifs.

- Préparation d'une grille d'analyse des plans de gestion. Cette grille sera également utilisée pour l'analyse des propositions déposées suite aux appels d'offres.

- Mise sur pied d'un programme de soutien financier aux pourvoiries qui ont besoin d'investissements importants pour leur consolidation.

- Participation à la préparation d'une campagne de promotion de la pourvoirie.

- Révision de la réglementation sur la pourvoirie.

- Préparation des plans de développement sur la villégiature privée et permissionnaire.

- Préparation du plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec.

- Régionalisation de la gestion des opérations de pourvoiries.

### Direction de la gestion des espèces et des habitats

#### *Mandat*

- Concevoir les politiques et programmes relatifs à la gestion des espèces fauniques et à leurs habitats.

- Évaluer l'impact des politiques et des programmes mis en oeuvre.

- Préparer, en collaboration avec d'autres directions, les plans d'intervention portant sur l'acquisition de connaissances et le développement de méthodes et techniques relatives à la gestion des ressources fauniques et de leurs habitats.

- Participer à l'élaboration et aux modifications de réglementation applicables aux diverses espèces fauniques.

- Préparer et maintenir à jour les politiques, les normes et les méthodes visant l'aquaculture au Québec.

- Établir le programme annuel et pluriannuel de la production des stations piscicoles du Ministère.

- Réaliser ou faire réaliser les études nécessaires au développement des méthodes d'acquisition de connaissances.

- Réaliser, faire réaliser, analyser les études d'impact des projets de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces.

- Entreprendre des études prévisionnelles visant le développement des connaissances de la gestion des ressources fauniques et de leurs habitats.

- Contribuer à la vulgarisation et à la dissémination des résultats de ces recherches, études et analyses.

#### Systèmes de gestion faunique

#### *Réalisations*

- Développement et implantation du système informatisé d'enregistrement de la grande faune;

— Un système informatisé a été développé pour permettre l'enregistrement en direct des mortalités du gros gibier et du lynx. Une cinquantaine de micro-ordinateurs ont été mis à contribution dans plus de 250 lieux d'enregistrements et ont transféré leurs données à l'ordinateur central du Ministère. Cette information précise de mise à jour facilite le travail des agents de conservation et des biologistes.

— Suivi, coordination et pilotage des systèmes informatiques pour l'enregistrement des animaux à fourrure et de la grande faune. Production de normes et de guides pour les opérateurs de ces systèmes informatiques.

— Diffusion de l'information concernant les récoltes de gros gibier et d'animaux à fourrure à l'interne, auprès des organismes publics et privés ainsi qu'auprès du public en général par l'entremise des publications « Fourrure-Québec », « Gros gibier au Québec », et par des traitements spécifiques.

**Service de la faune aquatique**

***Réalisations***

— Modernisation des équipements piscicoles de Tadoussac afin de permettre la recirculation de l'eau et le contrôle de la température pour accélérer le développement des saumoneaux.

— Conception, expérimentation et normalisation d'un équipement approprié pour le transport de poissons vivants.

— Vaccination des saumons afin de les protéger contre certaines maladies; expérimentation d'un sérum.

— Normalisation des modalités d'ensemencement des espèces de poissons autres que le saumon atlantique anadrome.

— Opération d'un équipement piscicole aux Escoumins avec un organisme à but non lucratif pour impliquer les gens du milieu dans la conservation et la mise en valeur de la faune.

— Préparation d'un projet de refonte du Règlement de pêche du Québec.

— Développement des techniques de reconditionnement du « saumon noir » afin de diversifier nos méthodes d'approvisionnement en oeufs pour fins d'élevage.

— Consultation auprès des organismes publics concernant la vente de l'omble de fontaine d'élevage à des fins de consommation.

— Évaluation des performances après ensemencement de différentes lignées d'ombles de fontaine.

— Préparation et coordination du plan de production piscicole pour les fins d'ensemencement des plans d'eau publics.

— Préparation annuelle du plan de gestion de la pêche.

— Bilan sur l'exploitation de l'esturgeon jaune dans le couloir fluvial, de l'écrevisse au lac Saint-Pierre et dans le couloir fluvial, du grand brochet, de l'esturgeon noir, de l'anguille et de la perchaude au lac Saint-Pierre.

— Évaluation du potentiel de développement de la pêche commerciale au grand corégone sur les grandes nappes d'eau.

— Enquête sur la pêche dans l'archipel de Montréal.

— Normalisation des techniques de diagnose des populations de touladi, doré jaune, grand corégone, grand brochet et omble de fontaine.

— Évaluation de la biomasse de poissons dans un lac par une méthode hydroacoustique.

— Production d'un vidéo sur la maturité sexuelle du grand corégone.

— Publication de rapports sur les modalités de la pêche commerciale en Amérique du nord, sur la biologie et la gestion du grand brochet, sur la technique d'inventaire du doré jaune et sur son âge de croissance au réservoir Gouin.

- Analyse sur le niveau de contamination au mercure de quatre espèces de poissons d'intérêt sportif dans le Saint-Laurent, entre Trois-Rivières et Québec.

— Étude sur les déplacements côtiers du saumon en rapport avec des sites de pêche commerciale.

— Élaboration d'une politique de mise en valeur des rivières à saumon.

— Bilan provincial sur l'état du saumon et son exploitation.

— Participation aux comités fédéral/provincial sur la mise en valeur et la gestion du saumon.

— Normalisation des techniques d'évaluation du nombre de saumons adultes requis pour assurer leur conservation dans les rivières à saumon.

— Poursuite des travaux de normalisation des méthodes d'évaluation de la production de saumons dans trois rivières expérimentales.

— Étude de l'influence des espèces de poissons compétitrices sur la productivité du saumon dans les rivières.

— Ensemencement de tacons dans un lac pour en évaluer la capacité de production de saumoneaux.

— Étude sur la production de saumons juvéniles dans des ruisseaux pépinières.

— Préparation d'un document sur la gestion du saumon au Québec.

Gouvernement du Québec
**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**

## Structure administrative

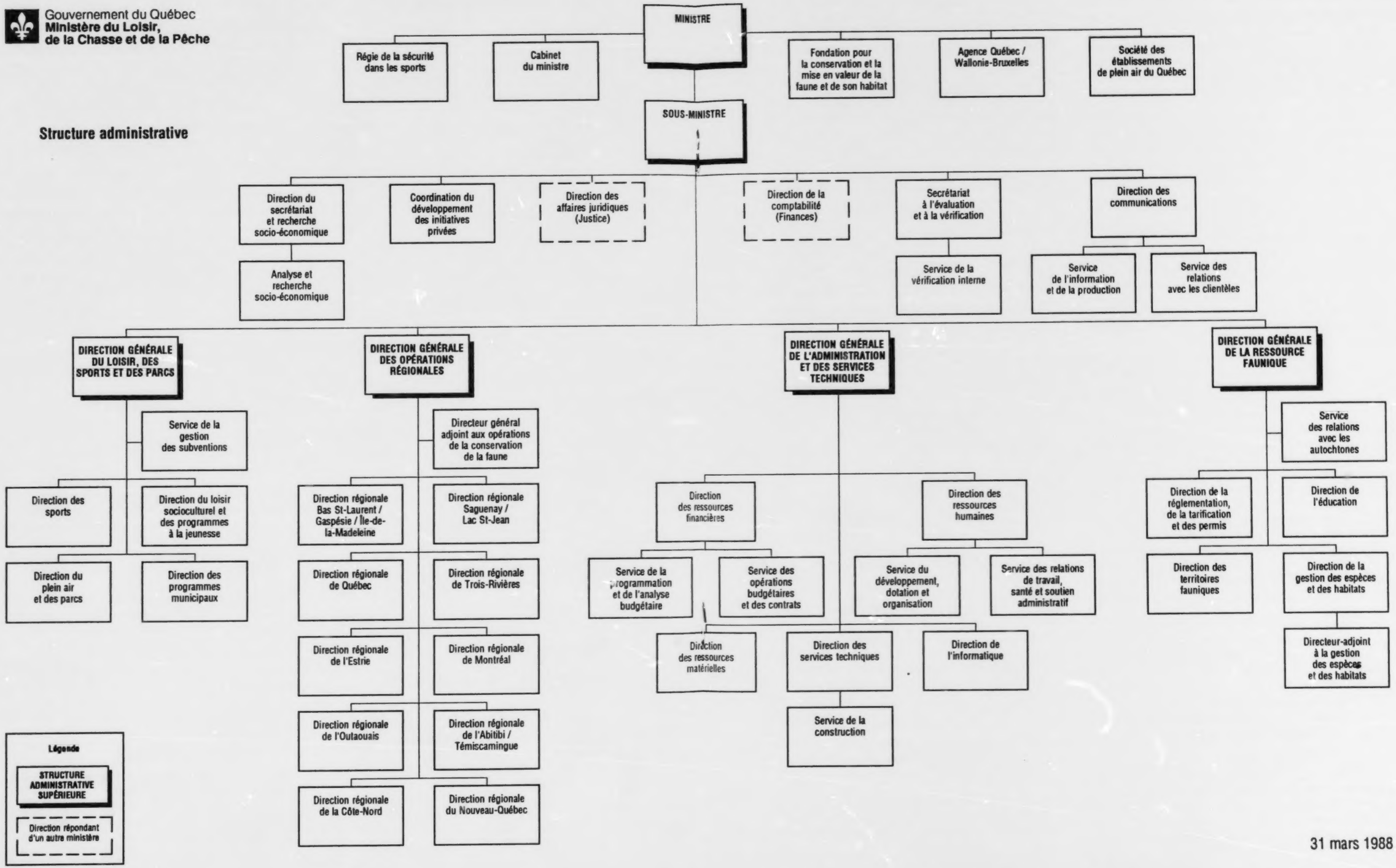


31 mars 1988

***Prospective***

La mise en place du nouveau plan d'organisation administrative inférieure permettra une restructuration du Service. Cinq équipes de travail seront créées et affectées aux secteurs suivants: fleuve Saint-Laurent, salmonidés des eaux intérieures, salmonidés migrateurs, aquaculture, ésocidés et percidés.

L'équipe affectée au fleuve Saint-Laurent verra à la réalisation d'un bilan des connaissances sur les ressources fauniques et leurs habitats, l'exploitation de ces ressources et leurs retombées économiques. De ce bilan, un plan d'action de mise en valeur des ressources du fleuve sera élaboré. D'autres travaux seront amorcés pour caractériser les populations d'esturgeon jaune et d'esturgeon noir et évaluer le potentiel de pêche à la barbue dans la région du lac Saint-Pierre. Des recherches seront également entreprises sur les causes de la diminution de la population de poulamons dans la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade et l'équipe procédera à la normalisation des techniques de pêche commerciale de l'esturgeon jaune.

Suite à l'entente intervenue entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Canards Illimités Canada, la Fondation de la faune du Québec, Habitats fauniques Canada et l'Office de planification et de développement du Québec, des travaux de normalisation débuteront pour une période de cinq ans sur les moyens de remaniements des aménagements de la sauvagine sans en affecter les populations de poissons.

L'équipe affectée aux salmonidés des eaux intérieures axera ses travaux sur l'acquisition de connaissances sur l'omble de fontaine et sur la normalisation des techniques de pêche expérimentales et de restauration de cette espèce lorsqu'elle est en compétition avec d'autres espèces dans un plan d'eau.

L'équipe affectée aux salmonidés migrateurs poursuivra la normalisation des méthodes d'évaluation de la production du saumon dans trois rivières expérimentales, l'étude des déplacements côtiers du saumon et la production de saumons juvéniles dans des ruisseaux pépinières. Cette équipe élaborera aussi un programme de mise en valeur du saumon et un programme de rachat des privilèges de pêche commerciale.

L'équipe chargée du dossier de l'aquaculture amorcera le développement des techniques d'élevage du doré jaune et du maskinongé en étang, le reconditionnement du touladi adulte, l'installation d'équipements de contrôle et de gestion de la production piscicole. En outre, elle produira des documents de normalisation sur l'exploitation des étangs de pêche et la reproduction artificielle de salmonidés.

L'équipe s'occupant des percidés et ésocidés finalisera les études d'évaluation de la biomasse de poissons dans un lac par une méthode hydroacoustique, les bilans sur le doré et l'établissement d'un réseau de lacs témoins.

Enfin, les activités relatives à la préparation du plan de gestion de la pêche, du plan de production piscicole et de la réglementation se feront en collaboration avec les directions concernées.

**Service de la faune terrestre**

***Réalisations***

— Compilation des statistiques de chasse des espèces de gros gibier: orignal: 10800; cerf: 17029 (9 481 pour le Québec continental; 7 548 pour Anticosti); caribou: 8 742; ours: 2 438 (1 894 pour la chasse; 544 pour le piégeage).

— Suivi du programme provincial d'enregistrement du gros gibier; rodage d'un système d'accès direct à la banque des données de chasse au gros gibier et détermination de l'âge du gros gibier récolté.

— Production finale des plans tactiques concernant l'ours noir et la gélinotte huppée.

— Mise à jour des manuels de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure, de l'avifaune et du guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs.

— Étude de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive et les programmes d'inventaire aérien; production de normes d'interprétation de statistiques de chasse à l'orignal: étude de la dynamique des populations d'orignaux de la taïga et de l'influence de diverses pressions de chasse sur la densité des orignaux ainsi que détermination de l'impact de la réduction des prédateurs sur les populations.

— Production du plan de gestion du cerf de Virginie; étude des populations de cerfs, de leur exploitation et identification des habitats essentiels par le biais des programmes d'inventaire aérien; détermination du nombre de permis pour la chasse des biches et des faons; élaboration d'un système de suivi de l'état des populations;

développement d'une technique d'inventaire des densités et évaluation de diverses stratégies d'exploitation des populations de cerfs à Anticosti.

— Réalisation, en collaboration avec la Direction régionale du Nouveau-Québec, du plan d'action sur le caribou: évaluation de la population de caribous des troupeaux de la rivière George et de la rivière aux Feuilles; suivi des migrations du troupeau de la rivière George; poursuite des études sur la nutrition, le comportement, les parasites et la qualité de la viande; évaluation de la condition physique; étude de l'habitat et évaluation de la biomasse de nourriture disponible.

— Étude sur la dynamique du caribou en Gaspésie.

— Inventaire du caribou de la Côte-Nord.

— Étude de la dynamique de la population de boeufs musqués du Nouveau-Québec.

— Analyse de l'enquête sur la clientèle utilisatrice de l'ours noir; suivi de l'exploitation par la chasse sportive; validation des lectures d'âge, développement d'indices d'abondance à l'aide du marquage; élaboration d'un fichier informatisé sur les caractéristiques physiques; étude sur la reproduction de cette espèce; évaluation de la qualité de sa fourrure en fonction de la période de l'année; élaboration d'un guide technique de la prise de mesure de l'ours noir; incidence de la trichine (Trichinella spiralis) sur ce carnivore.

— Consolidation du système de suivi de la récolte de l'ours blanc et réalisation d'une étude de cette espèce dans la Baie d'Hudson et la Baie d'Ungava.

— Développement d'une méthode d'estimation de l'abondance du loup, mesure des effets de la réduction des loups sur les populations de cerfs et de castors de la réserve Papineau-Labelle.

— Étude sur la dynamique des populations de lynx du Canada, de la martre d'Amérique et du rat musqué; réalisation d'un plan de sondage auprès des trappeurs pour connaître leur profil et leur degré de satisfaction à l'égard de la politique du piégeage.

— Mise au point d'un mode de gestion des populations de cormorans à aigrette dans l'estuaire du Saint-Laurent.

— Plans de chasse de la sauvagine dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent et le lac Saint-Jean.

— Participation au programme d'introduction des tétras de savane à l'île Anticosti.

— Participation à l'étude sur la migration automnale de la grande oie blanche.

— Participation à l'étude du renard roux dans la réserve faunique des Laurentides.

— Poursuite du programme de réintroduction du faucon pèlerin à Kamouraska.

— Participation à l'inventaire aérien du canard noir, en collaboration avec le Service canadien de la faune, afin de déterminer les niveaux de population au Québec.

— Expérimentation d'une formule de gestion de la chasse à l'oie blanche dans le secteur de Montmagny par la mise en place d'un comité provisoire visant l'organisation de la chasse dans ce secteur.

— Participation à l'inventaire des couvées et des oiseaux chanteurs du parc de la Jacques-Cartier.

— Détermination de l'impact sur la faune avienne et terrestre de l'aménagement du lac Sainte-Anne pour la sauvagine.

— Détermination de l'incidence des plombs de chasse dans les gésiers des canards abattus.

— Préparation d'un atlas des zones propices à la sauvagine le long du fleuve Saint-Laurent.

— Participation à la réalisation d'une enquête socio-économique sur l'exploitation cynégétique du lièvre d'Amérique et de la gélinotte huppée.

— Réalisation d'un inventaire sur le pinson à queue aiguë.

***Prospective***

De nouveaux plans tactiques et plans de gestion d'espèces prioritaires seront élaborés et certains autres seront soumis à la consultation. Une attention particulière devrait être apportée au développement et à la mise à jour des outils nécessaires aux gestionnaires de la faune: manuel de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure.

Au plan de la recherche et du développement, les travaux suivants seront effectués:

- Développement d'indicateurs des niveaux de population ou d'exploitation sur les relations prédateur-proie;
- Réalisation du plan d'action du caribou du Nouveau-Québec;
- Poursuite des études du caribou de la Gaspésie et de la Côte-Nord;
- Acquisition de connaissances sur les dynamiques des populations d'orignaux de la taïga, du rat musqué, du lynx du Canada, de la martre d'Amérique ainsi que sur certaines espèces aviennes telles que le canard noir, l'oie blanche, le pinson à queue fine et le faucon pèlerin;
- Amorce d'études sur l'amélioration de techniques d'inventaire pour le cerf de Virginie et l'ours blanc.

Au chapitre des animaux à fourrure, les nouveaux projets visent à connaître la situation du lynx roux, de la loutre, du renard roux et du pékan, afin d'en réglementer leur exploitation. Dans le cadre de la promotion du piégeage humanitaire, il est opportun de souligner la préparation d'un bilan sur la mise en application de la politique de piégeage, de même que la réalisation d'une enquête socio-économique auprès des trappeurs.

En ce qui a trait à la sauvagine, la poursuite de la mise en oeuvre du plan de gestion de cette espèce, par le biais d'ententes avec le Service canadien de la faune et Canards Illimités Canada, permettra de mieux coordonner les actions dans ce domaine.

**Service des habitats**

***Réalisations***

— Mise à jour de l'inventaire et de la cartographie des habitats fauniques.

— Adoption d'un projet de mesures législatives relatif à la conservation des habitats fauniques.

— Suivi du dossier sur les espèces menacées.

— Élaboration de plans d'aménagement de ravages de cerfs de Virginie sur terres publiques et privées.

— Recherches relatives aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.

— Participation à la mise en oeuvre du guide des modalités d'intervention en milieu forestier.

— Réalisation et coordination d'études sur l'impact des précipitations acides sur la faune et son habitat.

— Participation à la mise en oeuvre de l'Entente cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques.

— Élaboration d'un programme d'aide à l'exploitation forestière sur propriété privée.

— Réalisation d'études sur la valeur faunique du milieu riverain.

— Élaboration d'un protocole d'entente fédéral-provincial sur la gestion de l'habitat du poisson.

***Prospective***

Le Service des habitats poursuivra ses travaux sur la caractérisation des habitats fauniques, leur importance et les méthodes d'aménagement pour en augmenter la productivité.

De plus, le Service validera l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques, tout en continuant la production de guides de conservation des habitats en regard d'activités affectant le milieu. Il apportera aussi son concours à diverses études écologiques ainsi qu'au développement de techniques d'évaluation des habitats fauniques et poursuivra la réalisation des tâches nécessaires à la mise en oeuvre du projet de loi sur les habitats fauniques.

Des efforts particuliers seront apportés quant à la gestion des espèces menacées et du suivi du Sommet québécois sur la faune. Deux dossiers fédéral-provincial retiendront particulièrement notre attention, soit la finalisation et la mise en oeuvre de l'entente sur la gestion de l'habitat du poisson et l'entente portant sur le fleuve Saint-Laurent.

Enfin, le Service poursuivra ses efforts d'information et d'éducation de la population sur l'importance des habitats fauniques, afin de s'assurer de l'appui indispensable au maintien, à l'amélioration et à la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.

## Direction générale de l'administration et des services techniques

### Direction des ressources humaines

#### *Mandat*

- Mettre à la disposition des gestionnaires, dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et des conseils qui permettent de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.

- Administrer ou coordonner, selon le cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques s'appliquant à la gestion des ressources humaines du Ministère.

- Procurer le support professionnel et technique nécessaire aux gestionnaires, pour les appuyer dans leurs décisions et leurs attentes en matière de gestion des ressources humaines.

#### *Réalisations*

**Développement, dotation et organisation**

— Élaboration de certaines politiques ministérielles en matière de gestion des ressources humaines et ce, à partir des orientations générales du Conseil du trésor et concernant:

a) l'évaluation du rendement des employés professionnels;

b) le programme d'aide aux employés;

c) la gestion et le replacement du personnel en surplus au Ministère.

— Aide-conseil auprès des gestionnaires en matière d'organisation administrative ou de changements planifiés.

— Utilisation de 5 300 jours/personnes dans le cadre de la réalisation d'activités de perfectionnement.

— Service de consultation individuelle auprès des employés du Ministère.

— Élaboration d'un plan d'action concernant le programme gouvernemental d'égalité en emploi pour les femmes.

— Maintien du programme de progression de carrière pour les employées fonctionnaires:

a) choix de deux candidates au programme de bourse d'études d'une année scolaire;

b) octroi à 20 candidates membres du personnel de soutien, d'un congé avec solde pour études à temps partiel.

— Mise sur pied ou poursuite de la diffusion des programmes suivants:

a) programme de formation des gestionnaires de premier niveau des parcs et réserves;

b) programme de formation des gestionnaires de la conservation de la faune.

— Analyse, étude et préparation des plans d'organisation administrative inférieure (POAI) pour l'ensemble des directions du Ministère.

— Coordination de l'analyse et de la description des emplois professionnels (environ 382) et des emplois de maîtrise et de direction (environ 200) pour fins d'évaluation dans le cadre des programmes d'attribution des emplois de niveau de complexité supérieur et de l'intégration des cadres intermédiaires.

— Finalisation du concours de recrutement des agents de conservation de la faune (47 nouveaux agents ont été embauchés).

**Relations de travail, santé et soutien administratif**

***Relations de travail***

— Révision et mise à jour du plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines.

— Interprétation et application des dispositions prévues aux conventions collectives et règlements régissant les conditions de travail des employés du Ministère.

— Interprétation et application des différents règlements, lois et directives touchant le domaine des relations de travail.

— Négociation, par le biais du Comité paritaire, à titre de représentant du Conseil du trésor, des conditions de travail des agents de conservation de la faune conformément aux principes de responsabilisation des ministères et organismes prévus à la Loi sur la fonction publique.

— Rôle d'assesseur auprès des juges ou arbitres mandatés pour disposer des griefs qui leur sont soumis et assistance auprès des procureurs du Conseil du trésor.

***Santé et sécurité***

— Sensibilisation à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et aux différents règlements afférents par divers moyens tels que l'information, la formation et la recherche.

— Formation de tous les représentants à la prévention siégeant sur les comités de santé et sécurité au travail afin de les renseigner sur leur rôle et leurs responsabilités.

***Soutien administratif***

— Développement et implantation d'outils de gestion facilitant ainsi la consolidation dans l'application des responsabilités déléguées, principalement en relation avec le système informatique de gestion des ressources humaines.

***Prospective***

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction des ressources humaines entend procéder aux activités suivantes:

• Poursuite de l'évaluation des emplois de cadres intermédiaires et de l'intégration des personnes visées.

• Évaluation des emplois de professionnels de niveau de complexité supérieur.

• Comblement des 25 postes de cadres intermédiaires.

• Implantation de la nouvelle politique d'évaluation du rendement des professionnels.

• Poursuite du programme de formation des gestionnaires de la conservation de la faune et des parcs et réserves.

• Mise en oeuvre du programme de développement des cadres intermédiaires et supérieurs.

• Consultations en vue de préparer la prochaine ronde de négociations avec les agents de conservation de la faune.

• Consolidation des activités de régionalisation du système automatisé de gestion-information du personnel (SAGIP).

## Direction des ressources financières

***Mandat***

• Apporter à la direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis, tant pour la préparation et la gestion du budget que pour l'allocation de ses ressources.

• Proposer les politiques et normes appropriées en matière d'ententes contractuelles.

***Réalisations***

— Accentuation du rôle conseil et du rôle support en gestion financière auprès des gestionnaires visant à faciliter les réalisations des projets des diverses unités administratives.

— Coordination des travaux afférents aux différentes étapes de la programmation budgétaire annuelle du Ministère.

— Représentation du Ministère auprès des organismes centraux du Gouvernement tels que le secrétariat du Conseil du trésor pour la programmation budgétaire, l'interprétation et l'amélioration des politiques administratives, le ministère des Finances en matière de gestion financière et le ministère des Approvisionnements et Services pour la gestion des ententes contractuelles.

— Participation à divers groupes de travail, notamment à celui de la gestion financière et informationnelle, et aide-conseil pour l'élaboration de nouveaux modes de fonctionnement destinés à faciliter l'utilisation des systèmes gouvernementaux.

— Coordination des opérations liées à la déconcentration de la saisie des données comptables en région.

— Élaboration et intégration d'une nouvelle structure des programmes et des centres de gestion pour une gestion appropriée aux réalités ministérielles, tant pour les dépenses que pour les revenus.

— Coordination des travaux d'un comité technique visant à doter le Ministère de documents types dans le but d'uniformiser la confection des ententes contractuelles.

— Évaluation financière liée à l'évolution des budgets et des dépenses du Ministère.

— Conception de rapports périodiques d'information pour l'intendance du Ministère et les gestionnaires des unités administratives.

— Élaboration de projets de plans de gestion financière et de délégation des pouvoirs du sous-ministre en vertu des diverses directives du Conseil du trésor.

— Poursuite du suivi administratif et financier de certains projets spécifiques à caractère ponctuel.

***Prospective***

La prochaine année sera consacrée à la mise en place d'outils d'information de gestion en vue d'accroître la productivité et la performance au Ministère. Cette priorité d'action devra être supportée par un rôle conseil mieux articulé, une information structurée et la diffusion de sessions de formation dans le domaine de la gestion financière et de l'exploitation maximale des systèmes centraux.

## Direction des ressources matérielles

***Mandat***

• Apporter à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion des ressources matérielles, notamment en les conseillant, en agissant à titre d'interlocuteur auprès des organismes centraux sur les sujets relevant de sa compétence, en élaborant, diffusant et contrôlant l'application des politiques, normes et directives visant l'application d'un concept unifié de gestion des ressources matérielles.

***Réalisations***

— Gestion de 120 ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec représentant des dépenses de l'ordre de 6,7 M $ pour une superficie locative de 55 579 $m^2$.

— Réalisation de divers projets de réaménagement dans les régions administratives, pour des dépenses de l'ordre de 700 000 $.

— Réalisation des réaménagements des unités administratives du siège social en fonction de l'implantation du nouveau plan d'organisation administrative supérieure.

— Gestion de divers services de télécommunications représentant le traitement de plus de 500 demandes de services.

— Modernisation du système de radiocommunication et amélioration du réseau des infrastructures.

— Implantation d'un système de contrôle des coûts des appels interurbains pour les usagers du service Centrex et conception du développement d'un système analogue pour les dix bureaux régionaux.

— Production des informations nécessaires à la publication du Répertoire téléphonique du Ministère et mise à jour des renseignements publiés dans les différents répertoires des compagnies de téléphone et du ministère des Communications.

— Participation à la production d'un rapport de conception du système téléphonique du siège social.

— Traitement de plus de 5 300 demandes de biens et services; acquisitions pour l'ensemble des unités administratives du siège social et suivi des réquisitions excédant 2 000 $; traitement de près de 500 déclarations de surplus et de quelque 800 demandes de transfert de biens et équipements.

— Gestion d'un parc de 797 véhicules automobiles (achat de masse, immatriculation, cartes de crédit). Ce parc de véhicules représente des coûts d'opération de 2 215 022 $ pour l'exercice financier 1987-1988.

— Participation aux travaux de révision des normes et procédures gouvernementales d'approvisionnement et à l'élaboration des diverses spécifications d'achat des produits.

— Gestion d'un centre de distribution impliquant les activités de réception, de stockage et d'expédition de colis, de pièces de courrier, de dépliants et publications pour les besoins du Ministère et, dans le cadre de protocoles d'entente, pour les besoins du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère du Tourisme et du ministère du Commerce extérieur.

— Gestion d'un service de courrier et de messagerie pour les unités administratives du siège social.

### *Prospective*

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction des ressources matérielles accordera un caractère prioritaire à l'implantation des nouvelles orientations découlant de l'adoption du nouveau plan d'organisation administrative inférieure de la direction. Elle travaillera à favoriser l'introduction d'un concept unifié de gestion des ressources matérielles en favorisant une meilleure intégration de l'ensemble des activités du cycle de l'approvisionnement et des activités associées à la gestion immobilière.

La simplification des procédures d'acquisition de biens et services devrait être complétée pour les achats inférieurs à 2 000 $ et la Direction participera activement aux processus visant une augmentation des délégations à 5 000 $. Un projet d'informatisation des activités de l'approvisionnement devrait également permettre d'améliorer le suivi des diverses réquisitions et éventuellement, de produire des rapports d'information de gestion qui permettent d'améliorer la planification des demandes en biens et services et de simplifier les activités d'évaluation et de contrôle.

La Direction poursuivra ses efforts quant à la normalisation des bureaux de la conservation de la faune en favorisant notamment l'amélioration des espaces spécialisés tels les salles d'interrogatoires, les salles d'exhibits, les laboratoires et les espaces d'entreposage. Les réaménagements des unités administratives qui ont vu leurs structures modifiées, suite à l'adoption de nouveaux plans d'organisation administrative, seront complétés.

Des projets majeurs de réaménagements sont également prévus pour les bureaux régionaux de Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières. Pour les unités administratives du siège social, la Direction a prévu un plan d'améliorations locatives qui devrait se traduire par une amélioration des espaces spécialisés: espaces d'accueil, bibliothèque, salles de conférence.

La création du fonds des services de télécommunications générera également plusieurs activités de planification et d'organisation afin que les gestionnaires puissent disposer d'outils de gestion interne qui soient adaptés à leurs besoins.

## Direction des services techniques

### *Mandat*

- Assurer la gestion budgétaire et aider à la préparation de la programmation annuelle des immobilisations.
- Participer à la préparation du plan d'immobilisations du Ministère.
- Assurer l'application des directives administratives dans la préparation des appels d'offres et des contrats reliés à la construction et aux services professionnels.
- Produire les plans d'aménagement détaillés à l'intérieur de chaque plan directeur des parcs, des réserves et autres territoires.
- Assurer la réalisation des travaux d'implantation et d'entretien majeur des équipements.
- Offrir des services conseils aux directions générales et régionales du Ministère en matière d'immobilisations et d'entretien.
- Acquérir les biens immeubles en collaboration avec le ministère des Transports.
- Exécuter les travaux d'arpentage du Ministère.
- Assurer la coordination de l'acquisition et de la disposition des biens immeubles et procéder à l'inventaire des biens capitalisables du Ministère.

### *Réalisations*

— Gestion d'une enveloppe budgétaire d'immobilisations de 7,9 M $ répartie comme suit:

**Répartition de l'enveloppe budgétaire**

| Catégories | Montant $ |
|---|---|
| Parcs | 2 777 000 |
| Réserves | 1 259 000 |
| Hors parcs et réserves | 1 897 000 |
| Acquisitions | 900 000 |
| Télécommunications | 98 000 |
| Subventions | 900 000 |
| Administration centrale | 69 000 |
| **Total** | **7 900 000 $** |

— Réalisation des divers projets d'immobilisations contenus dans la programmation annuelle dont les principaux sont la transformation de la pisciculture de Tadoussac, en vue de doubler sa production et de l'intégrer à celle de la pisciculture de l'Anse pleureuse, et la réalisation d'un enclos à vision directe pour les fauves au Jardin zoologique du Québec.

— Réalisation des plans et descriptions techniques de parcs, réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée (ZEC), zecs de rivières à sau-

mon, pourvoiries, zones de chasse et équipements hors parcs et réserves.

— Préparation des dossiers de transfert de gestion de bâtiments situés à l'intérieur des parcs et réserves; préparation des documents nécessaires à l'acquisition ou à la cession de terrains et de bâtiments hors parcs et réserves.

— Rédaction des contrats de surveillance et d'arpentage ainsi que traitement des dossiers d'acquisition d'immeubles.

— Continuation de l'inventaire et de la saisie des données des biens capitalisables du Ministère.

***Prospective***

La Direction des services techniques accentuera son rôle conseil auprès des régions et intensifiera sa participation à la planification des projets d'immobilisations dans le respect des budgets et des échéanciers de réalisation.

Au cours de la prochaine année financière, un effort particulier de concertation avec la Direction générale des opérations régionales (DGOR) sera déployé relativement à l'inventaire des biens meubles.

La mise à jour du plan triennal des acquisitions du Ministère sera complétée.

Le secteur de l'entretien des divers équipements sera révisé de façon à développer, avec la DGOR, un plan d'action visant à assurer la gestion des actifs et à éviter la détérioration accélérée qui entraîne, souvent en urgence, des coûts de reconstruction importants.

## Direction de l'informatique

***Mandat***

• Assurer à la direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de développement, d'implantation, d'exploitation et d'entretien de systèmes informatiques et bureautiques:

— Concevoir, développer, implanter et entretenir des systèmes administratifs et informatiques;

— Concevoir et administrer des bases de données corporatives;

— Apporter un soutien et conseiller en matière de bureautique;

— Exploiter les systèmes opérant sur les ordinateurs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du ministère des Communications;

— Implanter et gérer le réseau de télétraitement;

— Gérer le parc d'équipements informatiques.

***Réalisations***

— Mise en place d'un Comité directeur de la gestion de l'informatique (CDGI) pour mieux coordonner l'action en ce domaine et impliquer la direction dans la gestion de cette ressource.

— Amorce d'un plan directeur de l'informatique qui permettra une approche globale et corporative de l'informatique ainsi qu'un choix d'investissements basé sur les priorités et la rentabilité. Remise du bilan sur la situation actuelle et début de l'étude des besoins.

— Rédaction et dépôt d'un rapport d'orientation de la géomatique au Ministère pour fins de validation et intégration au plan directeur.

— Conception d'un plan annuel de développement informatique permettant de répondre aux besoins prioritaires en attendant la réalisation du plan directeur.

— Réorganisation complète de la direction et des responsabilités sectorielles et mise en place de mécanismes d'information de gestion.

— Entretien dans les systèmes du Ministère et réalisation des principaux travaux suivants:

• Ajout de fonctions au système des pourvoiries;

• Réaménagement au système de gestion des subventions;

• Repérage au programme opération comtés pour le Cabinet du Ministre;

• Réponse à des demandes ponctuelles d'information pour les opérations régionales et de formation en région;

• Refonte du système de gestion des infractions;

• Mise en place de la fonction pêche quotidienne;

• Réaménagement de systèmes suite à la privatisation;

• Contribution aux enquêtes associées à la faune.

— Réalisation de nouveaux développements tels:

• Mise en place du système de la grande faune;

• Implantation d'un système de repérage des documents pour le Cabinet du ministre.

— Mise en vigueur de mesures de sécurité pour contrôler l'accès aux systèmes et prise de copies de sécurité.

— Conception d'un système et prise d'inventaire de tous les logiciels et équipements bureautiques du Ministère.

— Implantation d'un système de gestion automatisée des espaces magnétiques.

— Mise en opération d'un réseau permettant de relier les micro-ordinateurs à l'ordinateur central et début d'expérience d'un réseau local.

***Prospective***

Un mandat d'importance consistera en la conception et la mise en place d'un cadre ministériel de gestion de l'informatique.

La finalisation de la conception du plan directeur informatique prévue pour décembre 1988 permettra d'en amorcer la réalisation dès que les autorisations et les ressources auront été obtenues. Ce plan couvrira les systèmes corporatifs, la géomatique, les bases de données, la bureautique, les télécommunications et l'exploitation.

Une grande partie du personnel engagera ses efforts dans la réalisation du plan annuel de développement informatique, lequel portera principalement sur les systèmes suivants:

• Gestion des subventions;

• Éléments communs;

• Analyse financière et information de gestion;

• Renseignements et réservations;

• Information juridique;

• Renouvellement massif du certificat du chasseur;

• Animaux à fourrure;

• Grande faune.

Dans le domaine de la bureautique, la Direction de l'informatique se consacrera principalement aux activités suivantes:

• Élaboration de politiques et procédures d'organisation;

• Implantation de réseaux locaux;

• Support, dépannage, formation des usagers;

• Facilitation de l'accès aux données corporatives;

• Tenue à jour des inventaires.

La géomatique devrait voir le démarrage de son plan d'action validé et la réalisation de projets concrets en fonction des investissements consentis.

Du côté des banques de données, la Direction travaillera à la modélisation physique et logique, à la réorganisation des banques et à l'amélioration de leur performance. Aussi, elle tentera de se pencher sur la révision de la gestion documentaire au Ministère et poursuivra la mécanisation.

Dans le secteur exploitation, la Direction aura pour priorité une meilleure gestion de l'ordinateur et des ressources, l'accroissement de la performance, l'implantation du réseau en région et l'élaboration d'un plan de relève en cas de désastre majeur.

Enfin, au niveau de l'organisation interne, les efforts se poursuivront sur l'élaboration de normes de gestion et d'un système d'information de gestion intégré. La planification et le suivi global viseront l'atteinte des objectifs corporatifs, la rentabilité et la performance, et un service accru à la clientèle.

## Direction générale des opérations régionales

### *Mandat*

- Assurer la mise en oeuvre des programmes du Ministère dans ses divers champs d'activités; collaborer à leur application en ce qui concerne les subventions accordées dans les secteurs du loisir.

- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère et identifier, pour fins de planification, les contraintes de réalisation susceptibles de les affecter. Également, faire valoir auprès de la Direction du Ministère les besoins ainsi que les préoccupations d'ordre régional; formuler des avis et recommandations appropriés à cette fin.

- Planifier la mise en oeuvre des programmes confiés aux directions régionales en matière de parcs, de plein air, de gestion et de conservation de la faune, ainsi que d'exploitation des équipements du Ministère; assurer et coordonner leur réalisation; effectuer le suivi nécessaire sur les résultats obtenus et appliquer ou proposer les modifications ou correctifs requis en cours d'exécution.

- Participer à l'élaboration des directives, normes et procédures du Ministère en matière de gestion et d'allocation des ressources, ainsi qu'au niveau de l'encadrement des services, en identifiant notamment les contraintes d'application; à ce chapitre, maintenir également — quant à leur respect et surveillance — les liens voulus avec les directions générales sectorielles qui en sont responsables au plan fonctionnel.

- Diriger, superviser et coordonner le travail en région. De plus, assurer la cohésion des interventions pratiquées en région et veiller à ce que le tout soit conforme aux orientations du Ministère.

- Servir de point d'appui lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités du Ministère et sa programmation en matière d'immobilisations et ce, à partir des besoins exprimés et des demandes acheminées par les régions. Assurer aussi la coordination des travaux effectués en région; gérer le budget affecté à la mise en valeur et au maintien des équipements dont la gestion incombe aux directions régionales.

- Participer à la mise en place à la gestion et l'évaluation des programmes s'adressant aux municipalités, ainsi qu'à leurs partenaires locaux et régionaux.

- Jouer un rôle de liaison, de concertation, de soutien et d'assistance technique, à l'égard des divers programmes d'assistance au loisir ainsi qu'auprès des organismes subventionnés.

### *Réalisations*

— Mise en valeur de la chasse, de la pêche et des activités de plein air dans les seize parcs et dix-huit réserves, et hors parcs et réserves. Ces activités totalisent une fréquentation de 6 255 483 jours/personnes. Les parcs ont enregistré une fréquentation de 3 267 766 jours/personnes dont 2 % attribuable à la pêche. Quant aux réserves, elles totalisent 879 209 jours/personnes; des taux de 32 % et 5 % sont respectivement attribuables à la pêche et à la chasse.

— Intervention des agents de la conservation de la faune dans le cadre de 23 670 situations à caractère pénal ou administratif. Ces interventions ont fait l'objet de près de 8 000 infractions pour braconnage et de 3 280 saisies suite à la commission de certaines de ces infractions. Ces interventions sont aussi reliées aux opérations de récupération des espèces fauniques blessées accidentellement, aux recherches en forêt, aux rencontres avec le public ainsi qu'aux actions de collaboration avec divers organismes de protection et de surveillance. Enfin, soulignons que le nombre total des plaintes émanant des citoyens s'élève à 10 867 dont plus de 4 000 ont été transmises par S.O.S. Braconnage.

— Poursuite de l'application du plan de protection et de mise en valeur des berges du lac Saint-Jean.

— Mise en application, avec les organismes du milieu, du plan de développement de la zone limitrophe du parc du Saguenay.

— Établissement d'un cadre de référence en matière de délégation d'activités et services dans les parcs et réserves fauniques.

— Consultation publique sur la révision des territoires fauniques et plus particulièrement les limites des réserves fauniques.

— Mise en place de moyens pour contrer le braconnage.

— Collaboration au projet d'amendement des lois sur la conservation et la mise en valeur de la faune et sur les parcs.

— Mise en application du plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre.

***Prospective***

Conformément à son mandat, la Direction générale des opérations régionales entend mettre de l'avant diverses mesures susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs. Entre autres, elle participera à l'organisation du Sommet québécois sur la faune, à la réalisation des plans quinquennaux d'inventaire aérien sur la grande faune et élaborera ainsi que mettra en place un plan de protection des espèces anadromes et catadromes. Aussi, elle mettra en place les équipements nécessaires à l'augmentation de la production du saumon ainsi qu'à la préparation des plans d'intervention dans les ravages de cerfs de Virginie.

La Direction verra à l'ajustement des limites des nouvelles régions administratives ainsi qu'à leur mise en place graduelle, conformément à la volonté gouvernementale. Elle favorisera aussi la rotation du personnel entre les directions régionales et les autres directions du Ministère.

## Direction générale du loisir, des sports et des parcs

### Secrétariat administratif

Le Secrétariat administratif de la Direction générale du loisir, des sports et des parcs a été mis en place à l'automne 1987. Le personnel de ce service joue un rôle de support à la sous-ministre adjointe dans le cadre de la gestion de la direction générale. De plus, il assure la coordination de dossiers horizontaux et la prise en charge de travaux issus du Sommet sur le loisir.

#### *Mandat*

##### *Soutien administratif*

- Coordonner la production de tous les documents administratifs nécessaires à la gestion des ressources de la direction générale.

- Assurer le traitement de la correspondance ministérielle et sous-ministérielle de la direction générale.

- Assurer le suivi budgétaire de la direction générale.

##### *Dossier bénévolat*

- Concevoir et proposer un projet de politique et un plan d'action pour promouvoir et valoriser les bénévoles en loisir.

- Dégager des stratégies d'intervention en matière de bénévolat afin que le Ministère puisse mieux articuler son action auprès des partenaires du milieu et des différents ministères.

#### *Réalisations*

##### *Soutien administratif*

— Coordination de dossiers spécifiques de la direction générale.

— Analyse des tâches du personnel, production du nouveau plan d'organisation administrative inférieure et descriptions d'emploi de tout le personnel.

— Production de tous les documents nécessaires au cycle budgétaire annuel.

— Sessions de formation sur la promotion et élaboration des plans de recherche triennaux.

— Mise en place et suivi du traitement de la correspondance.

##### *Dossier bénévolat*

— Formation d'une équipe de travail au sein du Ministère où chaque direction de la Direction générale du loisir, des sports et des parcs était présente, ainsi qu'un représentant de la Direction générale de la ressource faunique, de la Direction générale des opérations régionales et de la Direction des communications.

— Inventaire de la documentation disponible et consultations visant à connaître les motivations, les besoins et les attentes des bénévoles en loisir.

— Détermination des principes directeurs, des axes de travail et des objectifs d'un avant-projet de la politique sur la promotion et la valorisation des bénévoles.

— Création d'un avant-projet de plan d'action.

#### *Prospective*

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, le Secrétariat administratif de la Direction générale du loisir, des sports et des parcs entend procéder aux réalisations suivantes :

##### *Soutien administratif*

- Élaboration de la mise en place d'un guide de traitement de la correspondance pour la direction générale ;

- Élaboration et mise en place d'outils de gestion pour la sous-ministre adjointe;
- Soutien administratif dans tous les dossiers horizontaux.

***Dossier bénévolat***

- Consultations auprès des partenaires et des ministères concernés lors des étapes de réalisation de l'avant-projet de politique et de plan d'action;
- Dépôt de la politique et du plan d'action au comité de suivi du Sommet en septembre 1988;
- Réalisation des actions inscrites au plan d'action pour l'année 1988-1989;
- Création et mise en oeuvre de l'Ordre du bénévolat en loisir;
- Inventaire de l'état de la situation en ce qui a trait au dossier des assurances de responsabilités civiles pour les bénévoles;
- Inventaire des moyens de formation des bénévoles en loisir.

Trois nouveaux projets seront réalisés au cours de l'exercice financier 1988-1989:

***Financement alternatif***

- Élaboration et implantation d'un plan de développement en matière de financement alternatif pour les organismes provinciaux.

***Formation aux organismes***

- Analyse des besoins de formation des permanents des organismes provinciaux de loisir et développement du plan si nécessaire.

***Projet entreprenariat jeunesse***

- Création d'un réseau de clubs de jeunes entrepreneurs dans des pays francophones; développement et implantation d'outils pour ces clubs;
- Création d'un programme financier visant à supporter le démarrage d'entreprises dans les pays visés.

## Service de la gestion des subventions

***Mandat***

- Coordonner la préparation et la gestion des programmes de subventions de la Direction générale.
- Proposer, mettre en place et oeuvrer au fonctionnement du processus et des systèmes manuels ou informatisés nécessaires à la gestion des programmes de subventions de la Direction générale.
- Réaliser les activités (de l'inscription de l'identification jusqu'à la mise en paiement de la subvention) reliées à la saisie des données relatives aux organismes demandeurs d'assistance financière au système de gestion des subventions.
- Assurer le suivi et le contrôle des budgets de transfert ainsi que produire et diffuser des rapports périodiques sur l'évaluation de ces budgets.
- Coordonner et fournir les données nécessaires aux travaux de révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir.
- Gérer le programme d'aide au développement des équipements de loisir et le programme d'assistance financière aux manifestations de la Fête nationale.
- Établir et faire fonctionner, conformément aux directives en vigueur, un mécanisme de relations entre la Direction et le secrétariat du Conseil du trésor, tant en ce qui concerne les programmes normalisés que les subventions spécifiques.
- Établir des protocoles de communication et de coopération avec la Direction de l'informatique, la Direction des ressources financières et la Direction de la comptabilité.
- Représenter le Ministère auprès du Regroupement Loisir Québec et du Mouvement national des Québécois.

***Réalisations***

— Traitement de plus de 16 000 demandes d'assistance financière représentant un budget de l'ordre de 55 M $.

— Soutien technique à la préparation et au suivi de procédures administratives liées à la gestion des subventions.

— Contrôle des budgets de transfert de l'ensemble du Ministère.

— Élaboration d'une nouvelle répartition des responsabilités de gestion des programmes d'assistance financière entre chacune des directions sectorielles et le Service de la gestion des subventions.

— Collaboration à l'amélioration du système informatisé de gestion des subventions et à l'élaboration du plan directeur de la gestion de l'informatique.

— Assistance financière pour la réalisation de 713 projets dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations de la Fête nationale.

— Soutien financier à la réalisation d'environ 400 projets dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir.

— Relations avec le Regroupement Loisir Québec et le Mouvement national des Québécois.

***Prospective***

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, le Service de la gestion des subventions s'emploiera principalement aux activités suivantes:

• Coordination de la révision et de la mise en oeuvre de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir;

• Coordination de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une politique de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir;

• Révision du programme d'aide au développement des équipements de loisir;

• Révision de l'ensemble des processus et des outils de gestion, tant au siège social qu'en région, de chacun des programmes d'assistance financière;

• Négociation d'un protocole d'entente relatif à l'organisation de la Fête nationale sur l'ensemble du territoire québécois.

**Direction des sports**

***Mandat***

• Planifier, concevoir et coordonner l'élaboration et l'application des politiques et programmes du Ministère en matière de promotion de l'activité physique et de la pratique du sport.

• Assurer le soutien des actions et interventions de l'ensemble des organismes oeuvrant dans le secteur du sport et de l'activité physique en développant des outils d'aide technique.

**Service des études et politiques**

***Mandat***

• Élaborer la vision gouvernementale en matière de développement.

• Concevoir et mettre à jour les politiques et programmes du Ministère et évaluer leur efficacité.

• Développer et réaliser un plan de recherche afin d'améliorer les connaissances.

• Coordonner les dossiers intergouvernementaux.

**Service de la gestion des programmes et projets**

***Mandat***

• Élaborer et réaliser un plan de promotion en matière de sport et d'activité physique.

• Coordonner la gestion des programmes d'aide financière de la direction.

• Développer et diffuser des outils d'aide technique en matière de promotion, de concertation et de planification.

***Réalisations***

— Réorganisation interne de la Direction des sports à la suite du dépôt du plan d'organisation administrative supérieure (POAS) du Ministère.

— Mise en oeuvre de la nouvelle politique du sport:

• Regroupement de certains organismes au niveau provincial. Au niveau scolaire, la Fédération du sport scolaire du Québec, la Fédération des associations sportives collégiales du Québec et l'Association sportive universitaire du Québec ont été regroupées au sein de la Fédération québécoise du sport étudiant. Aussi, la Société des sports du Québec et la Société des jeux du Québec ont été regroupées au sein de la Corporation Sports-Québec;

• Amorce du processus de révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux.

— Élaboration et négociation d'un protocole d'entente visant l'unification de la pratique du karaté au Québec.

— Élaboration d'un plan de recherche triennal pour l'amélioration des connaissances.

— Réalisation d'études reliées au domaine du développement de l'excellence sportive, notamment:

• Enquête sur la situation de l'emploi chez les entraîneurs d'excellence du Québec;

• Étude sur l'avenir des entraîneurs;

• Rapport synthèse de deux enquêtes sur le « Fait français »;

• Étude sur les athlètes du Québec: problèmes et préoccupations;

• Étude de la problématique de la formation des entraîneurs au Québec dans la perspective de l'implantation du programme national des entraîneurs au Québec.

— Mise en place de la nouvelle structure d'organisation du programme Kino-Québec (Commission d'orientation, Comité provincial, implantation de 32 Modules-Kino dans les départements de santé communautaire) tout en réalisant deux priorités provinciales: La Semaine Québec en Forme et le lancement du programme Viactive pour les aînés. La Direction des sports a également assuré la présence du kiosque Kino-Québec à des événements populaires et apporté son soutien financier et technique aux 32 modules.

— Soutien technique et financier dans le cadre de l'administration de nombreux programmes:

• Soutien aux Jeux du Québec;

• Soutien aux organismes multisports provinciaux et régionaux en milieu d'éducation (19);

• Soutien aux clubs de motoneigistes (237);

• Soutien au fonctionnement des organismes unisports (60 fédérations);

• Soutien au développement de l'excellence sportive s'adressant aux fédérations sportives (60), aux clubs sportifs (634), et aux athlètes (315);

• Soutien à la réalisation d'une quarantaine d'événements spéciaux.

— Soutien technique à de nombreux dossiers de promotion en jouant un rôle actif au sein des relations fédéral-provincial (Conférence annuelle) dans la préparation et la tenue des Jeux olympiques et des Jeux du Canada. La Direction a également participé à la coordination du programme national de certification des entraîneurs au Québec ainsi qu'à la programmation des travaux de la CONFÉJES.

***Prospective***

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, plusieurs actions seront encore reliées à la mise en oeuvre de la nouvelle politique du sport:

• Finalisation de la nouvelle politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux.

• Regroupement des organismes régionaux de sport en milieu d'éducation.

• Mise en place de la Table d'harmonisation provinciale.

• Détermination du mode de gestion du programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de façon à accélérer le programme de formation et de perfectionnement des entraîneurs au Québec.

• Proposition d'un plan d'action visant à promouvoir la présence des femmes dans le sport.

• Soutien à l'intégration des personnes handicapées aux programmes du Ministère.

• Mise en oeuvre du plan de promotion de l'excellence sportive et de l'activité physique.

• Début de réalisation d'un plan de recherche triennal.

• Identification des orientations en matière d'activité physique.

• Évaluation des priorités provinciales en matière de promotion de l'activité physique ainsi que du fonctionnement du programme Kino-Québec.

• Élaboration d'une normalisation pour le soutien aux organismes régionaux.

• Poursuite de la coordination de nombreux dossiers concernant les relations fédéral-provincial, l'organisation du séminaire des entraîneurs, les Jeux du Canada, le programme national de certification des entraîneurs et les travaux de la CONFÉJES.

### Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse

La Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse est chargée de l'administration des programmes reliés à la promotion du loisir socioculturel et à la jeunesse, entités fusionnées au cours de l'année 1987-1988. À ce titre, la Direction administre les programmes suivants: assistance financière aux réseaux d'hébergement (camps de vacances, auberges de jeunesse), aux activités et manifestations socioculturelles, aux fêtes populaires régionales, aux organismes provinciaux de loisir scientifique, socio-éducatif, culturel, touristique, aux organismes régionaux de loisir scientifique et de loisir pour clientèles spécifiques, aux programmes Jeunes volontaires et Chantiers de jeunes bénévoles.

#### *Mandat*

- Favoriser l'accessibilité des activités de loisir socioculturel à l'ensemble de la population et améliorer la qualité de leur pratique.
- Soutenir la participation des partenaires dans la réalisation des activités de loisir scientifique, socio-éducatif, touristique et culturel.
- Collaborer, principalement avec les différents ministères, organismes gouvernementaux et associatifs, à la mise en oeuvre d'activités destinées aux clientèles spécifiques: personnes handicapées, personnes âgées, scouts et guides.
- Promouvoir la participation des jeunes à divers programmes visant leur développement.

#### *Prospective*

La Direction participera activement à la révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir. Les organismes régionaux feront également l'objet d'une révision de leur financement. La Direction procèdera à la conception de plans en matière de promotion des activités de loisir socioculturel, socio-éducatif, scientifique et touristique. En outre, elle concrétisera la mise en place du Service des études et politiques.

#### Loisir socio-éducatif

#### *Mandat*

- Augmenter la participation de la population québécoise aux activités socio-éducatives, soit celles visant la participation des individus aux entreprises et aux projets communautaires, de même que leur formation à la communication et à la coopération dans le domaine du loisir.
- Développer chez les citoyens la sociabilité et le sens de la solidarité.
- Permettre à certaines catégories de personnes de prendre en main l'organisation de leurs loisirs.

#### *Réalisations*

— Soutien financier à 157 organismes locaux de personnes handicapées, pour l'organisation d'activités de loisir.

— Assistance financière à quatre organismes provinciaux et à 34 organismes régionaux de loisir oeuvrant au bénéfice des personnes du troisième âge et des personnes handicapées.

— Collaboration à la réalisation de 695 projets, dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

— Soutien financier apporté à l'organisation de 34 fêtes populaires régionales.

#### *Prospective*

La Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse poursuivra ses efforts en vue de rendre les divers programmes de loisir socioculturel plus visibles aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

#### Loisir culturel

#### *Mandat*

- Accroître la participation des Québécois aux activités culturelles afin d'améliorer leur qualité de vie.
- Inciter les citoyens à participer au développement de leur culture.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### *Réalisations*

— Soutien financier à la réalisation de 74 manifestations culturelles organisées par 57 organismes.

— Soutien financier offert à seize organismes provinciaux oeuvrant dans divers domaines du loisir culturel: musique, danse, loisir littéraire, jeux récréatifs et vidéos, échecs, loisir de collection, cinéma, loisir photographique.

***Prospective***

La Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse se propose d'offrir un programme d'aide financière aux activités de développement en loisir culturel, notamment pour les manifestations au Québec et la participation de Québécois à des manifestations à l'extérieur du Québec.

**Loisir scientifique**

***Mandat***

- Augmenter la participation aux activités de loisir scientifique et technique, qui visent à accroître la connaissance méthodique et la compréhension de l'homme et de son environnement.
- Contribuer à rendre la population plus consciente de son environnement naturel et l'amener à participer à son amélioration.
- Développer une expertise visant à susciter l'excellence dans le domaine du loisir scientifique et technique et inciter d'autres pays à y participer.

***Réalisations***

— Soutien financier à la réalisation de vingt projets régionaux et de trois projets provinciaux.

— Soutien financier octroyé à dix organismes provinciaux et à huit organismes régionaux oeuvrant dans le domaine du loisir scientifique.

— Participation à la réalisation de l'Expo-sciences internationale 1987.

***Prospective***

La Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse continuera à développer la concertation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Elle étudiera avec ce dernier la possibilité d'augmenter le financement des organismes régionaux voués au loisir scientifique.

**Loisir touristique**

***Mandat***

- Promouvoir l'accessibilité à une pratique vraiment sociale du tourisme en vue de favoriser l'épanouissement culturel de la population québécoise.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de développement du loisir touristique en tenant compte des diverses retombées, notamment celles à caractère économique.
- Supporter financièrement les réseaux d'auberges de jeunesse et de centres de vacances.
- Appuyer des associations volontaires à caractère participatif dans le but d'organiser des activités de loisir touristique.
- Appuyer le développement de centres de vacances pour les familles.
- Promouvoir, de concert avec les organismes du milieu et les municipalités, une action d'animation et d'incitation au développement du tourisme social.

***Réalisations***

— Subventions versées à 93 centres de vacances, à treize auberges de jeunesse et à onze organismes de loisir touristique.

— Application des mesures compensatoires quant aux normes de sécurité en place dans les édifices publics, les centres de vacances et les auberges de jeunesse et ce, en collaboration avec le ministère du Travail.

— Participation au Comité interministériel chargé de préparer la Loi sur les établissements touristiques (C152) ainsi que la réglementation afférente.

— Consultation des organismes concernant la Loi et les règlements sur les établissements touristiques.

— Participation à diverses rencontres permettant de fournir des outils de travail aux gestionnaires des centres de vacances familiales.

— Contribution financière aux campagnes de promotion pour les centres de vacances familiales, les auberges de jeunesse et les camps de vacances.

— Émission de permis aux colonies de vacances et support financier à la production de guides-répertoires pour les centres de vacances (camps et bases de plein air), les auberges de jeunesse et les réseaux d'hébergement en milieu rural (fermes et gîtes du passant).

— Échanges portant sur l'état de développement du secteur loisir touristique au Québec; cette activité s'est tenue lors de rencontres avec les membres du secteur tourisme.

En 1987-1988, plusieurs études ont été réalisées dont les principales sont:

- Étude sur le profil de la clientèle utilisatrice des programmes de la Fédération des agricotours afin de cerner la clientèle prioritaire;

- Étude sur les usagers des camps familiaux et sur les camps de vacances;

- Étude comparée des gîtes ruraux de France et du Québec.

— Préparation d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des camps de vacances à but non lucratif non déjà subventionnés dans le cadre du programme actuel d'aide financière aux réseaux d'hébergement de loisir touristique et de plein air.

— Traitement de plus de 5 870 demandes d'échanges épistolaires originant de jeunes du Québec et d'autres pays dans le cadre des opérations du Bureau de correspondance du Québec (BCQ). Parmi ces demandes, 2 532 Québécois ont été jumelés ainsi que 1 740 jeunes de divers pays. Pour sa part, le volet correspondance collective a enregistré 373 demandes et 212 d'entre elles ont été jumelées.

***Prospective***

En vue de l'application de la Loi sur les établissements touristiques et de la réglementation afférente, la Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse portera une attention particulière au support à accorder en vue de l'application des normes de sécurité et de salubrité dans les camps de vacances.

**Programmes à la jeunesse**

***Mandat***

- Élaborer, proposer et tenir à jour un plan d'intervention pour le Ministère en matière de loisir destiné à la jeunesse.

- Exercer un rôle conseil auprès des autorités du Ministère et des directions sectorielles en ce qui concerne les besoins de la jeunesse en matière de loisir et d'employabilité.

- Assurer la concertation opérationnelle auprès des autres ministères et organismes en ce qui a trait au dossier général de la jeunesse en matière de loisir.

- Promouvoir, développer, gérer et évaluer les programmes sous sa responsabilité (Jeunes volontaires, Chantiers de jeunes bénévoles).

***Réalisations***

— Gestion des programmes Jeunes volontaires et Chantiers de jeunes bénévoles.

— Accueil de 5 321 participants à l'intérieur de 1 695 projets dans le cadre du programme Jeunes volontaires (P.J.V.) et de 374 participants à 28 chantiers du programme Chantiers de jeunes bénévoles.

— Ouverture du P.J.V. pour les 25-29 ans à l'intérieur du volet pré-entrepreneurship.

— Participation à la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française.

— Présentation d'une étude sur les attitudes et besoins des jeunes en matière de loisir à un groupe de partenaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

— Participation au groupe de travail sur le bénévolat.

— Collaboration avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse à la promotion des séjours à l'étranger et participation à la sélection des projets.

— Élaboration et approbation d'un protocole d'entente concernant les modalités de soutien financier du Mouvement québécois des chantiers.

— Aide financière accrue au Mouvement québécois des chantiers afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de chantiers.

— Démarches amorcées auprès du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour l'accréditation du programme Chantiers de jeunes bénévoles comme mesure d'employabilité.

— Soutien financier à trois organismes provinciaux (Scouts et Guides, Jeunesse rurale, Jeunesse ouvrière catholique) et à dix associations régionales Scouts et Guides.

***Prospective***

La Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse entend procéder aux réalisations suivantes:

- Harmonisation du programme Jeunes volontaires à l'égard de la nouvelle Loi de l'aide sociale;

- Accréditation du Mouvement québécois des chantiers comme mesure d'employabilité.

### Direction du plein air et des parcs

La Direction du plein air et des parcs a été mise en place le 1er juillet 1987. Les mandats qui lui ont été confiés étaient antérieurement assumés par la Direction du plein air, la Direction des politiques et des programmes, exception faite du rôle joué par le Service des réservations et des renseignements et, enfin, par les Services de la planification et des plans directeurs de la Direction de l'aménagement.

#### *Mandat*

- Concevoir et proposer des politiques visant la promotion du plein air et des activités qui le composent.

- Dégager des stratégies d'intervention permettant au Ministère de mieux articuler son action de support auprès des différents partenaires du milieu et de mieux déterminer l'offre de services dans les parcs gouvernementaux.

- Coordonner les interventions ministérielles, interministérielles et intergouvernementales relatives à la mise en valeur des rives de la région métropolitaine de Montréal.

- Faire des recommandations sur toute matière concernant le plein air et les parcs et évaluer les résultats de leur application.

#### Service des études et politiques

#### *Mandat*

- Préparer et maintenir à jour un plan de développement intégré de l'ensemble du réseau des parcs qui tient compte de considérations provinciales et régionales.

- Déterminer des vocations, rôles et usages des composantes du réseau des parcs ainsi que des principaux équipements qui s'y rattachent.

- Préparer ou terminer le plan directeur de chaque parc de manière à fournir à la Direction des services techniques les éléments nécessaires à la production des plans détaillés.

- Préparer des politiques et des programmes relatifs aux différentes dimensions de l'exploitation des parcs.

- Collaborer à la préparation de la programmation annuelle des immobilisations des parcs.

- Assurer l'actualisation des politiques, des programmes et normes par des évaluations périodiques et des mises à jour appropriées.

- Favoriser la mise en valeur du territoire de la région métropolitaine de Montréal selon le concept de sept réseaux thématiques de loisirs: réseau de plages, réseau nautique, réseau des habitats fauniques, réseau des itinéraires riverains, réseau des complexes d'accueil, réseau de sites fonciers et réseau vert métropolitain.

#### Service de la gestion des programmes et projets

#### *Mandat*

- Procéder à des études visant à connaître les besoins de la population en matière de récréation de plein air, d'utilisation d'espaces verts et de protection du milieu naturel.

- Effectuer les études multidisciplinaires visant à localiser les espaces verts recelant un potentiel de conservation du milieu et de récréation.

- Développer, en collaboration avec les autres secteurs du Ministère, des politiques et des programmes de:

— promotion et éducation du loisir de plein air en milieu naturel et en milieu urbain;

— reconnaissance d'organismes régionaux et nationaux de plein air et soutien technique et financier;

— soutien technique et financier aux centres et bases de plein air sur l'ensemble du territoire.

#### *Réalisations*

— Amorce de l'élaboration d'un plan triennal de recherche.

— Collaboration à la réalisation des travaux préliminaires visant le développement d'un système d'information de gestion.

— Commencement de la rédaction de deux plans directeurs finaux de parcs, soit ceux de la Pointe-Taillon et des Grands-Jardins.

— Coordination des actions relatives au projet d'aménagement des rives de la région métropolitaine de Montréal.

— Conception et rédaction d'un projet de politique sur le plein air et traitement des commentaires formulés par les organismes intéressés par le projet.

— Apport de l'assistance technique requise par la Fédération de plein air et suivi des subventions octroyées à ces dernières de même qu'à dix-neuf bases de plein air.

— Amorce des discussions avec les représentants des bases de plein air afin d'évaluer l'impact du retrait de leurs subventions.

— Préparation des outils de gestion pour les gestionnaires de parcs en matière d'interprétation et de signalisation.

— Traitement, analyse et diffusion des statistiques de fréquentation des parcs, réserves et équipements récréo-touristiques et production des rapports.

— Réalisation de la production du bilan provincial portant sur la gestion des ressources naturelles.

— Participation à un groupe de travail sur la recherche et la surveillance du troupeau de caribous de la Gaspésie.

— Révision du programme de formation des guides interprètes en éducation au milieu naturel.

— Apport de l'assistance professionnelle requise à la réalisation de plans et de moyens d'interprétation du milieu naturel ainsi qu'à la gestion de projets d'association du public à la vie des parcs, de signalisation et de gestion des ressources.

— Préparation d'un document sur la gestion des sentiers de randonnée pédestre.

— Préparation d'études et de recherches afin de déterminer les grandes orientations de promotion des parcs.

— Réalisation d'études préliminaires à la production de normes de signalisation d'activités et de services dans les parcs.

***Prospective***

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction du plein air et des parcs entend poursuivre le traitement des dossiers déjà amorcés. En outre, elle poursuivra l'accomplissement des tâches liées à la conduite des activités récurrentes.

Pour faire suite aux réactions obtenues en provenance des différents intervenants dans le domaine du plein air concernant le contenu du projet de politique en cette matière, la Direction produira la Politique du plein air et amorcera sa mise en application. De plus, un plan triennal de développement et de consolidation des parcs sera élaboré tandis que des plans de promotion et de recherche dans le domaine du plein air et des parcs seront mis au point.

Enfin, dans la mesure où les bases de plein air sont concernées, les discussions entreprises quant à l'avenir de ces organismes sans but lucratif seront complétées et les conclusions de ces échanges seront, au besoin, mises en application.

## Direction des programmes municipaux

***Mandat***

- Concevoir des politiques, des stratégies d'intervention et des programmes s'adressant à l'ensemble des municipalités, au chapitre des activités et à celui des équipements de loisir.

- Élaborer et mettre en oeuvre des programmes de soutien financier et technique favorisant le développement d'activités et d'équipements de loisir en milieu local dans le respect des principes de la maîtrise d'oeuvre municipale.

- Établir directement ou par l'entremise de la Direction générale des opérations régionales, des mécanismes de coordination et de liaison avec les intervenants concernés: les municipalités, leurs regroupements et les associations d'intervenants en loisir municipal et local.

- Agir comme représentant du Ministère auprès du milieu municipal aux fins de participer à des comités conjoints, des groupes d'études ou des sessions de travail permettant d'apprécier l'impact des politiques, d'inventorier les difficultés associées à la mise en oeuvre, d'adapter l'action du Ministère aux réalités du milieu ou d'assurer la réalisation des programmes.

- Assurer l'aide financière et technique aux Conseils régionaux de loisir (CRL) pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de partenaires de l'État et des municipalités, et faciliter la réalisation de leurs objectifs en matière de coordination, développement et soutien aux autres intervenants régionaux et locaux.

- Soutenir l'action du Comité permanent sur la concertation scolaire-municipale visant à accroître l'accessibilité des équipements scolaires de loisir ou des équipements scolaires pouvant servir à des fins de loisir.

### *Réalisations*

#### *Soutien aux centres communautaires de loisir (CCL)*

Le Ministère a accordé un soutien financier aux centres communautaires de loisir ainsi qu'à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, laquelle regroupe la majorité des centres. Ces subventions sont accordées aux centres dans le but d'aider à la réalisation de leurs activités de loisir. Elles visent également à encourager l'action du bénévolat, l'animation et la prise en charge du milieu par les membres.

— Quarante-huit centres communautaires ont été subventionnés dans le cadre de ce programme pour un montant de 1 419 325 $.

#### *Soutien aux Conseils régionaux de loisir (CRL)*

Une assistance financière a été accordée aux CRL ainsi qu'à leur organisme de regroupement (la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec inc.). Ces sommes d'argent ont été octroyées afin que ces organismes puissent assumer les responsabilités qui leur sont confiées par leurs membres ainsi que par le Ministère.

— Quatorze CRL ont été subventionnés pour un montant de 3 383 266 $.

### *Prospective*

Au cours de la prochaine année financière, la Direction des programmes municipaux soutiendra la mise en place des nouvelles structures régionales de concertation et de soutien dont la création a fait l'objet d'un consensus lors du Sommet québécois du loisir. De plus, elle participera à l'élaboration d'un cadre de relations entre les municipalités et les associations de loisir.

## Conclusion

En ce qui concerne les orientations du Ministère pour l'année 1988-1989, elles consisteront principalement en la mise en oeuvre des nouvelles dispositions qui seront apportées à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, à l'intensification de l'effort de réflexion amorcé dans le domaine de la faune et à la mise en oeuvre des consensus, découlant tant du Sommet québécois sur la faune que sur celui du loisir, lesquelles guideront au cours des prochaines années tant les actions du Ministère que celles de ses partenaires. Le Ministère poursuivra donc l'effort de rationalisation inspiré des grandes orientations de 1986-1987 tout en assumant son rôle de leadership tant dans la mission « faune » que dans celle du « loisir ».

Le Ministère entend associer la population à l'identification des mesures susceptibles de procurer le plus large accès possible à la ressource faunique tout en cherchant à accroître les bénéfices économiques qui en découlent.

L'année 1988-1989 sera également marquée par l'entrée en vigueur de certaines mesures législatives proposées conjointement par le Ministère et le ministère de l'Environnement concernant la protection d'espèces menacées et vulnérables de la faune et de la flore.

Le nouvel exercice financier permettra d'actualiser l'essentiel du rôle que le Gouvernement doit assumer dans les domaines du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse. Récemment, avec la collaboration du ministre de l'Éducation, le Ministère annonçait la formation d'un groupe de travail et la tenue de consultations publiques sur le hockey mineur. Ce groupe de travail devrait soumettre aux ministres concernés un énoncé d'orientations et de mesures pour faciliter le développement du hockey au Québec. Enfin, des efforts importants seront déployés pour mieux soutenir le programme de Chantiers de jeunes bénévoles et pour entreprendre la mise en marche du nouveau programme intitulé: « Travailleurs en loisir en milieu municipal ».

Le Ministère entend également poursuivre l'accroissement de l'autonomie financière des organismes provinciaux de sport et de loisir en accordant notamment le support nécessaire au projet de campagne d'autofinancement des organismes provinciaux.

Enfin, le Ministère entend donner suite à certaines des recommandations formulées par le groupe de travail sur le développement des initiatives privées.

## Annexe I

### Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

— Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);

— Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);

— Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);

— Loi sur les pêcheries (S.R.C., 1970, c. F-14);

— Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (S.R.C., 1970, c. M-12);

— Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);

— Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);

— Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);

— Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux (L.Q., 1970, c. 50);

— Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2);

— Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);

— Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8);

— Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

## Annexe II

### Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (31 mars 1988). (Par statut).

#### Parcs

(Loi sur les parcs)

Parc d'Aiguebelle
Parc du Bic
Parc de la Jacques-Cartier
Parc de Frontenac
Parc de la Gaspésie
Parc des Grands-Jardins
Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc des Îles-de-Boucherville
Parc de Miguasha
Parc du Mont-Orford
Parc du Mont-Saint-Bruno
Parc du Mont-Tremblant
Parc de la Pointe-Taillon
Parc du Saguenay
Parc de la Yamaska

#### Parc en voie de création

Parc Paul-Sauvé (Oka)

#### Réserves fauniques

(Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune)

Réserve faunique d'Aiguebelle
Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique d'Assinica
Réserve faunique Baldwin
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique des Chics-Chocs
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des Lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier

#### Équipements récréo-touristiques

Aquarium de Québec
Camping de Carillon
Chute de la Chaudière
Chute Montmorency
Domaine Joly de Lotbinière
Jardins de Métis
Jardin zoologique de Québec

Composition typographique: Compélec inc.
Achevé d'imprimer en décembre 1988
sur les presses de l'imprimerie
Héon et Nadeau ltée

Ministère du Loisir
de la Chasse et de la Pêche

Imprimé au Québec, Canada
50-134